



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux



4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement



4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).



4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)

FONCIER

SURFACES FONCIERES	
FONCIER SITE A	67065 m²
FONCIER SITE B	61948 m²
SERVITUDE DE PASSAGE	5903 m²
TERRAIN GLOBAL	134916 m²

SURFACES PERMEABLES	
Nom	Surface
BASSIN INFILTRANT	5352 m²
ESPACES VERTS	36549 m²
RETEMENT PERMEABLE	0 m²
SURFACE PERMEABLE	41901 m²

SDP BATIMENTS

SDP DETAILLEE						
Type de surf.	Commentaires	Niveau	Type de surface	Nom	Numéro	Surface
SDP	BATIMENT A	RDC ENTREPOT PROJET	Zone de bureaux	BUREAUX		308 m²
SDP	BATIMENT A	R+1	Zone de bureaux	BUREAUX		300 m²
BUREAUX						
						609 m²
Zone de bureaux						
SDP	BATIMENT A	RDC ENTREPOT PROJET	Zone de magasins	L CHARGE		270 m²
L CHARGE						
SDP	BATIMENT A	RDC ENTREPOT PROJET	Zone de magasins	STOCKAGE		20412 m²
STOCKAGE						
						20482 m²
Zone de magasins						
BATIMENT A						
SDP	BATIMENT B	RDC ENTREPOT PROJET	Zone de bureaux	BUREAUX		295 m²
SDP	BATIMENT B	RDC ENTREPOT PROJET	Zone de bureaux	BUREAUX		188 m²
SDP	BATIMENT B	R+1	Zone de bureaux	BUREAUX		296 m²
SDP	BATIMENT B	R+1	Zone de bureaux	BUREAUX		193 m²
BUREAUX						
SDP	BATIMENT B	RDC ENTREPOT PROJET	Zone de bureaux	POSTE DE GARDE		63 m²
POSTE DE GARDE						
						63 m²
Zone de bureaux						
SDP	BATIMENT B	RDC ENTREPOT PROJET	Zone de magasins	CANTON	1-1	1074 m²
SDP	BATIMENT B	RDC ENTREPOT PROJET	Zone de magasins	CANTON	1-2	1111 m²
SDP	BATIMENT B	RDC ENTREPOT PROJET	Zone de magasins	CANTON	1-3	1111 m²
SDP	BATIMENT B	RDC ENTREPOT PROJET	Zone de magasins	CANTON	1-4	1111 m²
SDP	BATIMENT B	RDC ENTREPOT PROJET	Zone de magasins	CANTON	1-5	1125 m²
SDP	BATIMENT B	RDC ENTREPOT PROJET	Zone de magasins	CANTON	2-1	1067 m²
SDP	BATIMENT B	RDC ENTREPOT PROJET	Zone de magasins	CANTON	2-2	1104 m²
SDP	BATIMENT B	RDC ENTREPOT PROJET	Zone de magasins	CANTON	2-3	1104 m²
SDP	BATIMENT B	RDC ENTREPOT PROJET	Zone de magasins	CANTON	2-4	1104 m²
SDP	BATIMENT B	RDC ENTREPOT PROJET	Zone de magasins	CANTON	2-5	1118 m²
SDP	BATIMENT B	RDC ENTREPOT PROJET	Zone de magasins	CANTON	3-1	1065 m²
SDP	BATIMENT B	RDC ENTREPOT PROJET	Zone de magasins	CANTON	3-2	1102 m²
SDP	BATIMENT B	RDC ENTREPOT PROJET	Zone de magasins	CANTON	3-3	1102 m²
SDP	BATIMENT B	RDC ENTREPOT PROJET	Zone de magasins	CANTON	3-4	1102 m²
SDP	BATIMENT B	RDC ENTREPOT PROJET	Zone de magasins	CANTON	3-5	1116 m²
SDP	BATIMENT B	RDC ENTREPOT PROJET	Zone de magasins	CANTON	4-1	1067 m²
SDP	BATIMENT B	RDC ENTREPOT PROJET	Zone de magasins	CANTON	4-2	1104 m²
SDP	BATIMENT B	RDC ENTREPOT PROJET	Zone de magasins	CANTON	4-3	1104 m²
SDP	BATIMENT B	RDC ENTREPOT PROJET	Zone de magasins	CANTON	4-4	1104 m²
SDP	BATIMENT B	RDC ENTREPOT PROJET	Zone de magasins	CANTON	4-5	1118 m²
SDP	BATIMENT B	RDC ENTREPOT PROJET	Zone de magasins	CANTON	5-1	1076 m²
SDP	BATIMENT B	RDC ENTREPOT PROJET	Zone de magasins	CANTON	5-2	1113 m²
SDP	BATIMENT B	RDC ENTREPOT PROJET	Zone de magasins	CANTON	5-3	1113 m²
SDP	BATIMENT B	RDC ENTREPOT PROJET	Zone de magasins	CANTON	5-4	1113 m²
SDP	BATIMENT B	RDC ENTREPOT PROJET	Zone de magasins	CANTON	5-5	1127 m²
CANTON						
						27555 m²
SDP	BATIMENT B	RDC ENTREPOT PROJET	Zone de magasins	L CHARGE		138 m²
SDP	BATIMENT B	RDC ENTREPOT PROJET	Zone de magasins	L CHARGE		195 m²
L CHARGE						
						333 m²
Zone de magasins						
						27888 m²
BATIMENT B						
						28923 m²
TOTAL GENERAL						
						50214 m²

SDP SIMPLIFIEE			
Type de surf.	Commentaires	Type de surface	Surface
SDP	BATIMENT A	Zone de bureaux	609 m²
SDP	BATIMENT A	Zone de magasins	20682 m²
BATIMENT A			21290 m²
SDP	BATIMENT B	Zone de bureaux	1035 m²
SDP	BATIMENT B	Zone de magasins	27888 m²
BATIMENT B			28923 m²
TOTAL GENERAL			50214 m²

SDP PAR BATIMENTS + SHON			
Commentaires	Type de surf.	Nom	Surface
BATIMENT B	SDP	BUREAUX	973 m²
BATIMENT B	SDP	POSTE DE GARDE	63 m²
Zone de bureaux			1035 m²
BATIMENT B	SDP	CANTON	27555 m²
BATIMENT B	SDP	L CHARGE	333 m²
Zone de magasins			27888 m²
BATIMENT B			28923 m²
BATIMENT A	SDP	BUREAUX	609 m²
Zone de bureaux			609 m²
BATIMENT A	SDP	L CHARGE	270 m²
BATIMENT A	SDP	STOCKAGE	20412 m²
Zone de magasins			20682 m²
BATIMENT A			21290 m²
SDP			50214 m²
BATIMENT B	HORS SP	L TECH	165 m²
Partie commune des bâtiments			165 m²
BATIMENT B			165 m²
BATIMENT A	HORS SP	L TECH	160 m²
Partie commune des bâtiments			160 m²
BATIMENT A			160 m²
HORS SP			325 m²
Total général			50539 m²

SURFACES EXTERIEURES

SURFACES DES REVETEMENTS EXTERIEURS				
Fonction	Commentaires	Commentaires du type	Description	Surfaces
Extérieur	ICPE A	Voie en dallage béton	Aire de béquillage	420 m²
Extérieur	ICPE A	Espaces verts	Bande gravillonnée	7 m²
Extérieur	ICPE A	Bassins	Bassin pompiers	948 m²
Extérieur	ICPE A	Voies	Trottoir	525 m²
Extérieur	ICPE A	Voies	Voie lourde	5176 m²
Extérieur	ICPE A	Voies	Voie légère	1260 m²
Extérieur	ICPE A	Voies	Voie pompier	2618 m²
ICPE A				10955 m²
Extérieur	ICPE A+B	Voies	Trottoir	111 m²
Extérieur	ICPE A+B	Voies	Voie lourde	5456 m²
ICPE A+B				5567 m²
Extérieur	ICPE B	Voie en dallage béton	Aire de béquillage	5040 m²
Extérieur	ICPE B	Espaces verts	Bande gravillonnée	73 m²
Extérieur	ICPE B	Voies	Trottoir	571 m²
Extérieur	ICPE B	Voies	Voie lourde	2571 m²
Extérieur	ICPE B	Voies	Voie légère	5794 m²
Extérieur	ICPE B	Voies	Voie pompier	2695 m²
ICPE B				16745 m²
Total général				33267 m²

EMPRISES AU SOL

SURFACES EMPRISE AU SOL			
Nom	Commentaires	Type de surf.	Surface
Surface emprise existant	BATIMENT A		21403 m²
BATIMENT A			21403 m²
Surface emprise existant	MURPART		20580 m²
MURPART			20580 m²
Surface emprise existant			41984 m²
Surface emprise projet	BATIMENT A		13 m²
Surface emprise projet	BATIMENT A	PV	653 m²
BATIMENT A			665 m²
Surface emprise projet	BATIMENT B		29285 m²
Surface emprise projet	BATIMENT B	PV	1830 m²
BATIMENT B			31115 m²
Surface emprise projet	POSTE DE GARDE		84 m²
POSTE DE GARDE			84 m²
Surface emprise projet			31865 m²
Total général			73849 m²

STATIONNEMENTS

TABLEAUX DES STATIONNEMENTS TOUT TYPE			
Commentaires	Description	Type	Nombre
BATIMENT B	Attente PL	PL 3,5m x 20m latérale	6
BATIMENT B	Attente PL	PL à 45° - 16,5 x 3,5m 2	23
Attente PL			29
BATIMENT B	Parking motos	2,5m x 1,25m	14
Parking motos			14
BATIMENT B	Parking VL	VL 2,5m x 5m	197
BATIMENT B	Parking VL	VL PMR 3,3m x 5m	5
Parking VL			202
BATIMENT B	Parking VUL	3 X 7m	1
Parking VUL			1
BATIMENT B			246
BATIMENT A	Attente PL	PL 3,5m x 20m latérale	6
Attente PL			6
BATIMENT A	Parking VL	PMR 3,3m x 5m	4
BATIMENT A	Parking VL	VL 2,5m x 5m	46
Parking VL			50
BATIMENT A			56
Total général			302

TABLEAUX DES STATIONNEMENTS VL PL		
Commentaires	Description	Nombre
BATIMENT B	Parking VUL	1
Parking VUL		
		1
BATIMENT A	Parking VL	50
BATIMENT B	Parking VL	202
Parking VL		
		252
BATIMENT A	Attente PL	6
BATIMENT B	Attente PL	29
Attente PL		
		35
Total général		
		288

PANNEAUX PV

SURFACE TOITURE LIBRE POUR IMPLANTATION PV		SURFACE PANNEAUX PV	
Nom	Surface	PV PK	Type de surf.
	17890 m²		
EMPRISE PARKINGS DU PERSONNEL		EMPRISE AU SOL DES OMBRIERES	
Nom	Surface	PV PK	Type de surf.
Surf PK VL pour PV	3919 m²	BATIMENT A	PV
Surf PK VL pour PV	840 m²	BATIMENT B	PV
Total général		Total général	
	4759 m²		2483 m²

REDEVANCE BUREAUX

SURFACE REDEVANCE IDF			
Type de surf.	Nom	Commentaires	Surface
Surface taxable bureaux IDF	BUREAUX	POSTE DE GARDE	29 m²
Surface taxable bureaux IDF	BUREAUX	BATIMENT B	270 m²
Surface taxable bureaux IDF	BUREAUX	BATIMENT B	167 m²
BUREAUX			465 m²
Surface taxable bureaux IDF	A DEDUIRE	BATIMENT B	188 m²
Surface taxable bureaux IDF	A DEDUIRE	BATIMENT B	295 m²
Surface taxable bureaux IDF	A DEDUIRE	POSTE DE GARDE	34 m²
Surface taxable bureaux IDF	A DEDUIRE	BATIMENT B	26 m²
A DEDUIRE			544 m²
Total général			1009 m²

LES MUREAUX - LA NOUVELLE FRANCE

RENOVATION D'UN SITE LOGISTIQUE
3, AV. DE LA NOUVELLE FRANCE - 78130 - LES MUREAUX

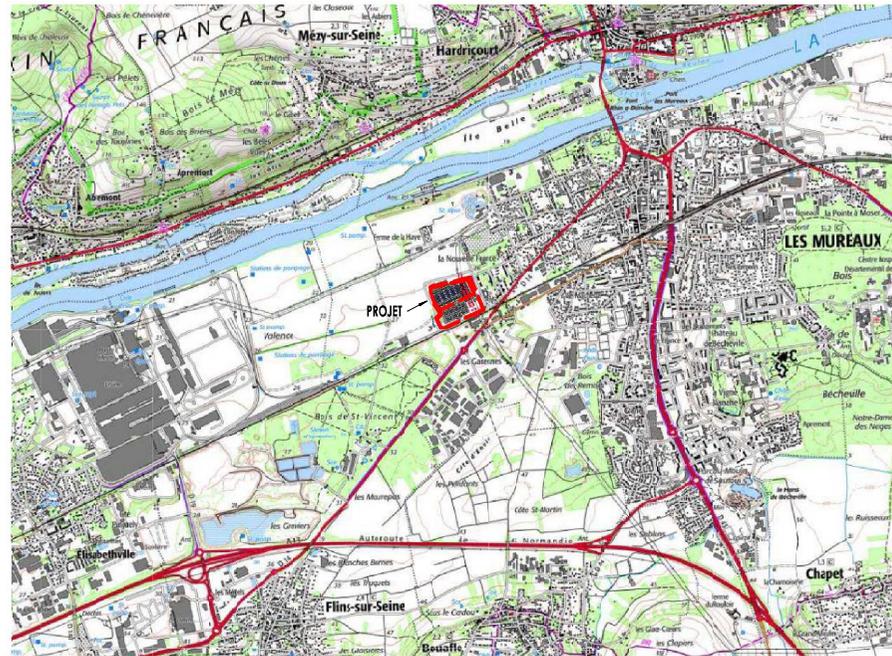


Conception: NB	
DEMANDEUR : LES MUREAUX 1, rue des CHAZELLES 75017 PARIS	ARCHITECTE : A26 GL A26 GL 165 bis, RUE DE VAUGIRARD 75015 - PARIS T: 09 70 75 52 80
CONTRACTANT GENERAL : GSE 5 rue Jean CARMET 69801 - SAINT PRIEST CEDEX	BET ICPE : B27 SDE B27 SDE 19 Bis ave Léon Combelto 92120 MONTROUGE Tel. +33 (0)1 46 94 80 44

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

TABLEAUX DES NOMENCLATURES ET SURFACES

ECHELLE :	DATE : FEVRIER 2025	FORMAT : A1	PC-TAB
1965	- APD -		



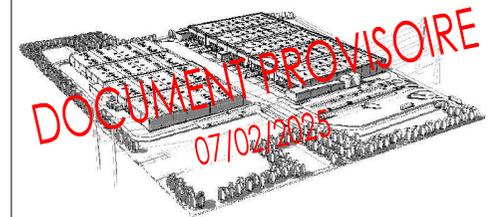
1 **PLAN DE SITUATION**
Ech : 1 : 24000



2 **PLAN DE SITUATION**
Ech : 1 : 5000



LES MUREAUX - LA NOUVELLE FRANCE
RENOUVELLEMENT D'UN SITE LOGISTIQUE
3, AV. DE LA NOUVELLE FRANCE - 78130 - LES MUREAUX



Conception: Approbateur

DEMANDEUR : LES MUREAUX 1, rue des CHAZELLES 75017 PARIS	ARCHITECTE : A 26 GL 406 QL 165 KH, RUE DE VAUGRARD 75015 S - PARIS 1:09 70 79 92 80
--	---

CONTRACTANT GENERAL : GSE 5 rue Jean CARMET 9801 - CHATELAIN CDEX	REV KCFE : B 27 BDK 897 XDE 19 Rue Jean Lombard 92010 MONTEAUX 164 43 01 45 94 80 64
---	---

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PLAN DE SITUATION

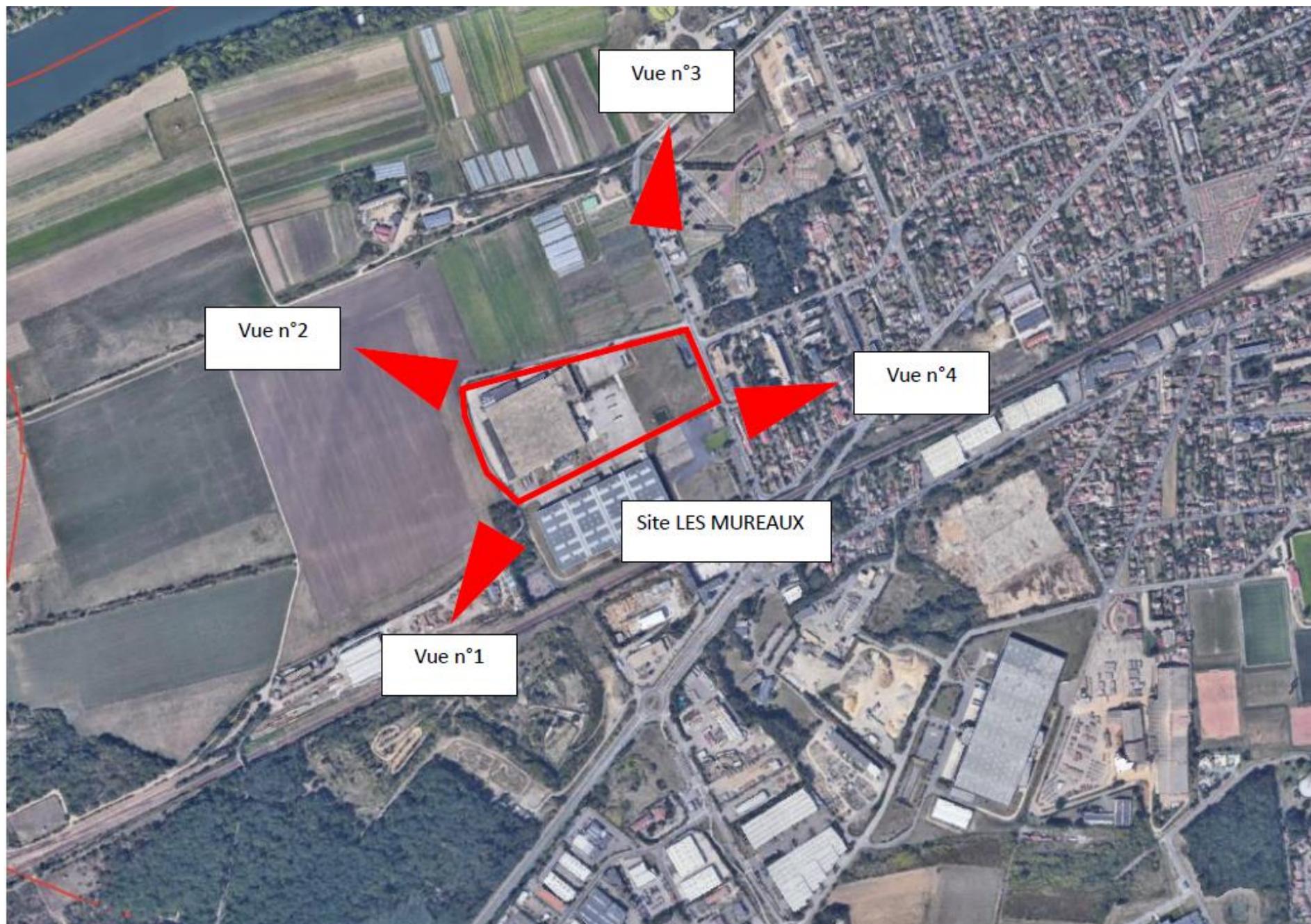
ECHELLE comme indiqué	DATE : FEVRIER 2025	FORMAT : A1	PC1
1965 - A26GL - ARC - APD - ENT			

Annexe n°4 - Dossier Vues

Présentation des vues – Intégration visuelle du projet

Introduction :

Ce dossier présente des perspectives visuelles du projet de démolition, reconstruction, et extension du bâtiment ex-MURPART situé aux Mureaux. Les vues permettent d'évaluer l'impact visuel du projet sur l'environnement local, en mettant en avant son intégration harmonieuse dans le paysage. Une attention particulière est portée aux zones environnantes pour démontrer la compatibilité visuelle et environnementale avec les sites sensibles identifiés à proximité.



Vue n°3

Vue n°2

Vue n°4

Site LES MUREAUX

Vue n°1



1. **Vue 1 – Perspective depuis la voie de desserte COLAS**

- **Position de la caméra** : Entrée de secours du site ex-MURPEN, orientée vers l'Est.
- **Objectif** : Montrer l'intégration architecturale du bâtiment dans son environnement urbain immédiat.



1. **Vue 2 – Perspective depuis la voie de desserte COLAS**

- **Position de la caméra :** angle Nord-ouest du site ex-MURPART, orientée vers l'Est.
- **Objectif :** Montrer l'intégration architecturale du bâtiment dans son environnement urbain immédiat.



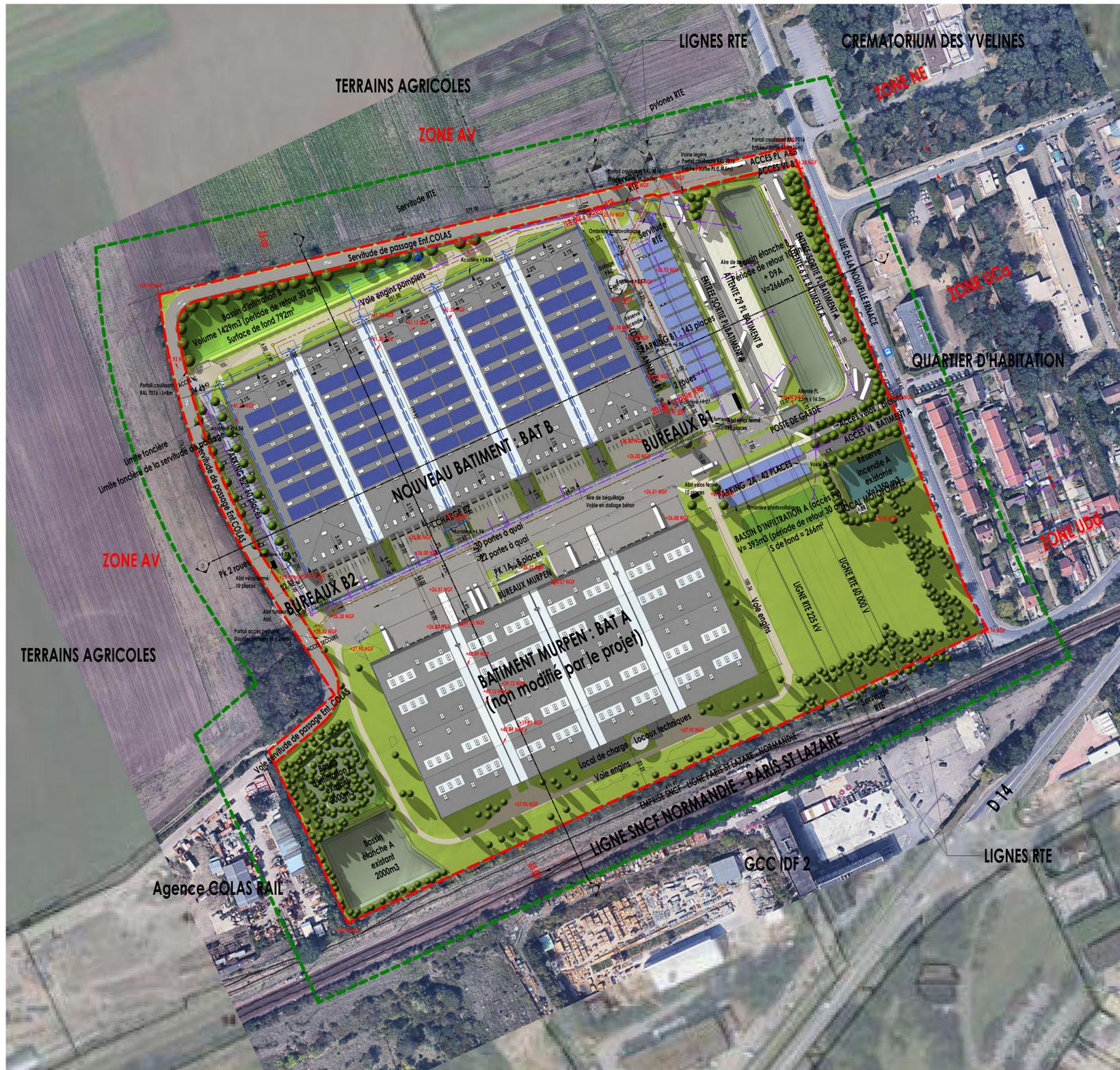
Vue 3 – Perspective depuis la Rue de la Nouvelle France

- **Position de la caméra** : Entrée principale du site ex-MURPART, orientée vers l'Est.
- **Objectif** : Montrer l'intégration architecturale du nouveau bâtiment dans son environnement urbain immédiat.



Vue 4 – Perspective depuis les abords résidentiels (Sud-Est)

- **Position de la caméra :** Quartier résidentiel voisin, orientée vers le site.
- **Objectif :** Évaluer les impacts visuels pour les riverains et démontrer la faible nuisance visuelle grâce à la végétalisation périphérique.

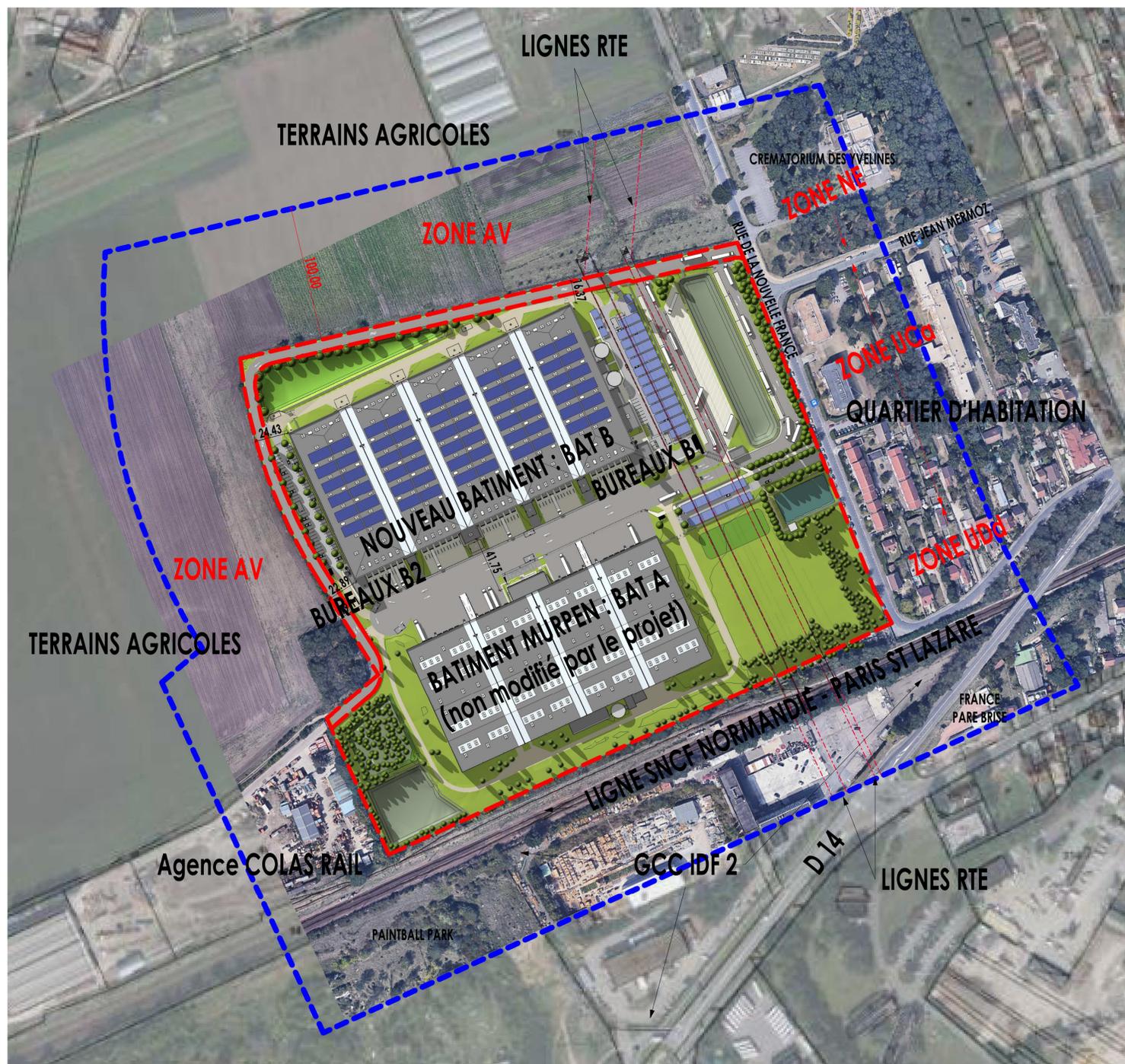


ENVIRONNEMENT DES 35m
 --- Limite des 35m

- LEGENDE DES RESEAUX**
- regard réducteur de débit
 - Regaeu eaux pluviales toiture - EPV
 - Regaeu eaux pluviales voirie - EPV
 - Hydroscopie de relevage
 - Regaeu eaux usées - EU
 - Regaeu et fourneau télécoms - TEL
 - poteuu incendie - borne incendie
 - Regaeu détection incendie et sprinkler - AEI
 - Regaeu alimentation eau potable - AEP
 - disconnecteur regard de comptage
 - Regaeu gaz - GAZ
 - poste de délemt
 - Regaeu électrique haute tension - HT
 - Regaeu électrique basse tension - BT
 - Regaeu courant faible - CF

LES MUREAUX - LA NOUVELLE FRANCE
 RENOVATION D'UN SITE LOGISTIQUE
 3, AV. DE LA NOUVELLE FRANCE - 78130 - LES MUREAUX

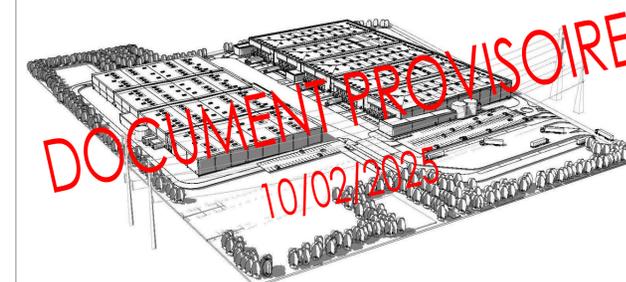
Conception: Approbateur		ARCHITECTE :	
DEMANDEUR :	LES MUREAUX 1, RUE DE CHAZELLES 75017 PARIS	A26 GL	A26 GL 145 Bd. RUE DE VAUGRAND 75015 - PARIS 1.09 70 75 52 80
CONTRACTANT GENERAL :	GSE 5 rue Jean CARRET 69601 - SAINT PIERRE CIEDEX	BET ICPE :	B 27 027 026 19 85 014 Lion Corbetta 92 05 01000000000000000000 04 45 00 00 00 00 00 00 00 00
DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE			
PLAN D'ENSEMBLE, RAYON 35m			
ECHELLE: 20mme indiqué	DATE: FEVRIER 2025	FORMAT: A0	ICPE 02
1965	A26	ARC	APD - ENT



ENVIRONNEMENT R100
Tracé limite des 100m



LES MUREAUX - LA NOUVELLE FRANCE
RENOVATION D'UN SITE LOGISTIQUE
3, AV. DE LA NOUVELLE FRANCE - 78130 - LES MUREAUX



Conception: NB	
DEMANDEUR : LES MUREAUX 1, rue des CHAZELLES 75017 PARIS	ARCHITECTE : A26 GL A26 GL 165 bis, RUE DE VAUGIRARD 75015 - PARIS T: 09 70 75 52 80
CONTRACTANT GENERAL : GSE 5 rue Jean CARMET 69801 - SAINT PRIEST CEDEX	BET ICPE : B27 SDE B27 SDE 19 Bis ave Léon Combelto 92120 MONTROUGE Tel. +33 (0)1 46 94 80 44

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PLAN DES ABORDS, RAYON 100m

ECHELLE :	1 : 2000	DATE :	FEVRIER 2025	FORMAT :	A1	ICPE 01
1965	A26	ARC	APD	ENT		

Annexe n°6 – Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000

Aucun site Natura 2000 n'est situé au droit du site.

Toutefois, nous mettons en évidence 5 sites Natura 2000 dans le périmètre de 20 km autour sur site :

- Site Natura 2000 Directive Oiseaux (FR1112012) « Boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny » ; situé à 12,7 km au Nord-Ouest du site d'étude
- Site Natura 2000 Directive Habitat faune flore (FR1102013) « Carrière de Guerville » situé à 8 km au Sud-ouest du site d'étude
- Site Natura 2000 Directive Habitat faune flore (FR1100797) « Coteaux et boucles de la Seine » situé à 12,6 km au Nord-ouest du site d'étude
- Site Natura 2000 Directive Habitat faune flore (FR1102015) « Sites chiroptères du Vexin français » situé à 14,7 km au Nord-ouest du site d'étude
- Site Natura 2000 Directive Habitat faune flore (FR1102014) « Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents » situé à 16,5 km au Nord-ouest du site d'étude

Les sites Natura 2000 les plus proches de la zone d'étude sont localisés sur la carte ci-après issue du pré-diagnostic écologique du projet.



1. La ZSC FR1102013 « Carrière de Guerville »

➤ Qualité et importance

Il s'agit d'une ancienne carrière dont les activités d'extraction ont permis le développement de milieux pionniers variés et en constante évolution. De nombreux éboulis crayeux présents sont alimentés par l'effondrement régulier d'une falaise.

Le Sisymbre couché a pu se développer sur ces éboulis. Actuellement, les activités d'extraction ayant cessé, la carrière est en cours de réaménagement.

Un programme d'aménagement a été établi en concertation avec le Conservatoire botanique national du Bassin parisien afin de conserver la population de sisymbre.

➤ Gestion du site et vulnérabilité

Le site est inclus au sein d'une ancienne carrière de craie dont la production a cessé en 1998. Celle-ci est en cours de réaménagement.

Ce site constitue un habitat de substitution pour le Sisymbre couché (*Sisymbrium supinum*).

Le Sisymbre couché est particulièrement menacé par la fermeture des milieux et la stabilisation des terrains constituant actuellement des éboulis crayeux.

➤ Mesures de conservation

Un document d'objectif a été réalisé sur ce site. Il reprend les orientations préconisées par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien pour la préservation du Sisymbre couché dans le cadre de l'étude réalisée lors du projet de réhabilitation de la carrière.

➤ Habitats d'intérêt communautaire de la ZSC FR1102013 inscrite à l'annexe I de la directive 92/43/CEE et évaluation

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes (nombre)	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
6210 <i>Felouzes sèches semi-naturelles et faibles d'embuisonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)</i>		2,35 (2,94 %)		M	C	C	C	C

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple), M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple), P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente», B = «Bonne», C = «Significative», D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = 100 > p > 15 % ; B = 15 > p > 2 % ; C = 2 > p > 0 %.
- **Conservation** : A = «Excellente», B = «Bonne», C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente», B = «Bonne», C = «Significative».

➤ Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la « Carrière de Guerville » en tant que ZSC sont listées ci-dessous.

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
P	1493	<i>Sisymbrium supinum</i>	p	1000	1500	i	P	G	B	B	A	B

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, stems = Tiges florales, grids 1x1 = Grille 1x1 km, grids 10x10 = Grille 10x10 km, grids 5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple), M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple), P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple), DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = 100 > p > 15 % ; B = 15 > p > 2 % ; C = 2 > p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente», B = «Bonne», C = «Moyenne / réduite».
- **Isolément** : A = population (presque) isolée, B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Évaluation globale** : A = «Excellente», B = «Bonne», C = «Significative».

2. La ZSC FR1100797 « Coteaux et boucles de la Seine »

➤ Qualité et importance

Le site est principalement constitué de coteaux calcaires où se développent des pelouses et des boisements calcicoles. Les formations végétales acidiphiles sèches (landes et pelouses), d'un grand intérêt phytoécologique sont situées sur les terrasses alluviales de la boucle de Moisson. Ce site présente des habitats rares en Ile-de-France ainsi que des espèces végétales en limite de répartition biogéographique.

➤ Gestion du site et vulnérabilité

Les méandres de la Seine, en limite nord-ouest de la région présentent des versants d'orientation, de pente et de substrat variables et contrastés. Une partie du site a été acquise par la région Ile-de-France via l'Agence des Espaces Verts (Bois du Parc, landes de la boucle de Moisson).

La principale menace porte sur l'envahissement naturel, par les ligneux, des landes et des pelouses (fermeture des milieux)

➤ Habitats d'intérêt communautaire de la ZSC FR1100797 inscrite à l'annexe I de la directive 92/43/CEE et évaluation

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes (nombre)	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
2330 <i>Dunes inférieures avec pelouses ouvertes à Corynephorus et Agrostis</i>		0,43 (0,03 %)		P	D			
3140 <i>Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.</i>		0,01 (0 %)		P	D			
4030 <i>Landes sèches européennes</i>		70,26 (4,96 %)		G	C	C	C	C
5110 <i>Formations stables xérophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)</i>		0,65 (0,05 %)		G	B	C	B	B
5130 <i>Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires</i>		3,46 (0,24 %)		G	B	C	B	B
6110 <i>Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Scion albi</i>	X	0,27 (0,02 %)		G	D			
6120 <i>Pelouses calcaires de sables xériques</i>	X	8,88 (0,63 %)		G	B	C	B	B
6210 <i>Pelouses sèches semi-naturelles et fauchées d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)</i>		216,3 (15,26 %)		G	A	C	B	A
6230 <i>Formations herbues à Naradus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagneuses (et des zones submontagneuses de l'Europe continentale)</i>	X	5,49 (0,39 %)		G	C	C	C	C
6410 <i>Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)</i>		1,77 (0,12 %)		G	B	C	C	C
6430 <i>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planiliaires et des étages montagnard à alpin</i>		1,89 (0,13 %)		G	C	C	B	B
6510 <i>Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)</i>		24,09 (1,7 %)		G	B	C	B	B
7220 <i>Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneuron)</i>	X	0,26 (0,02 %)		G	B	C	B	B
7230 <i>Tourbières basses alcalines</i>		0,14 (0,01 %)		G	C	C	C	B
8160 <i>Eboulis médo-européens calcaires des étages collinéen à montagnard</i>	X	0,01 (0 %)		P	C	C	B	B
8210 <i>Pentes rocheuses calcaires avec végétation chamaéphytique</i>		0,05 (0 %)		P	B	C	B	B
8310 <i>Grottes non exploitées par le tourisme</i>		0,01 (0 %)	4	P	C	C	B	B
91E0 <i>Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)</i>	X	1,96 (0,14 %)		G	C	C	B	C
9120 <i>Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robur-petraeae ou Ilici-Fagenion)</i>		21,36 (1,51 %)		G	B	C	C	B
9130 <i>Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum</i>		612,41 (43,22 %)		G	B	C	B	B
9180 <i>Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion</i>	X	30,48 (2,15 %)		M	B	C	B	B

- PF : Forme prioritaire de l'habitat
- Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- Représentativité : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative»; D = «Présence non significative».
- Superficie relative : A = 100 ≥ p > 15 %; B = 15 ≥ p > 2 %; C = 2 ≥ p > 0 %.
- Conservation : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- Evaluation globale : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

➤ Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la « Coteaux et boucles de la Seine » en tant que ZSC sont listées ci-dessous.

Espèce			Population présente sur le site						Évaluation du site			
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A B C D		A B C	
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1074	<i>Eriogaster calax</i>	p			i	P	DD	D			
I	1083	<i>Lucanus cervus</i>	p			i	P	DD	C	B	C	B
I	1084	<i>Osmoderma eremita</i>	p			i	P	DD	D			
I	1088	<i>Cerambyx cerdo</i>	p			i	P	DD	D			
M	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	w	20	20	i	R	G	C	B	C	B
M	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	w			i	V	G	C	C	A	C
M	1323	<i>Myotis bechsteini</i>	w			i	V	DD	C	C	A	C
M	1324	<i>Myotis myotis</i>	w	0	10	i	R	M	C	C	C	C
I	6199	<i>Euplagia quadripunctata</i>	p			i	P	P	C	B	C	B

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégorie du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = 100 %, p > 15 % ; B = 15 %, p > 2 % ; C = 2 %, p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolément** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3. La ZPS FR1112012 « Boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny »

➤ Qualité et importance

Ces deux boucles de Seine revêtent une importance ornithologique primordiale en Île-de-France, déjà constatée par plusieurs classements et inventaires (ZNIEFF de type I et II, ZICO) et justifiant différentes protections juridiques. Elles comprennent à la fois de grands espaces boisés et des plans d'eau régulièrement égrenés le long du fleuve (Sandrancourt, Lavacourt, Freneuse) qui accueillent de nombreux oiseaux d'eau.

On y observe des habitats rares (landes, zones steppiques), utilisés par les oiseaux non seulement en période de reproduction mais encore lors des passages pré-nuptiaux ou post-nuptiaux. Le site revêt ainsi un grand intérêt en tant qu'étape migratoire pour l'Œdicnème criard (avec des effectifs s'élevant jusqu'à une centaine d'individus) ou l'Alouette lulu (jusqu'à 20 individus).

Outre les espèces régulièrement observées sur le site et prises en compte dans les tableaux de cette fiche, on peut aussi y contacter d'autres espèces remarquables plus occasionnelles (Milan noir, Busard des roseaux, Busard cendré, Autour des palombes, Bécassine sourde...).

La présence de ces plans d'eau, parfois de grande superficie (base de loisir de Lavacourt) en font un dortoir hivernal et une zone d'hivernage d'importance régionale, usités par de nombreux laridés et anatidés.

➤ Gestion du site et vulnérabilité

Le site est situé au sein d'une zone de méandres de la Seine en aval de l'agglomération parisienne. La Seine constitue, sur ce secteur, une vallée alluvionnaire particulièrement large. Elle entaille au nord le plateau calcaire du Vexin français. Les boucles et les boisements attenants de fond de vallée (forêt de Rosny) constituent une entité écologique très favorable à l'avifaune. Les espaces boisés présents au sein de ce site bénéficient actuellement d'une gestion compatible avec les objectifs de préservation de l'avifaune. Concernant les espaces ouverts, le risque majeur concerne la fermeture du milieu par un boisement spontané qui compromettra à terme la présence des espèces qui y sont associées.

En tout état de cause et sous réserve de la prise en compte de réglementations déjà existantes (sites classés), l'exploitation des matériaux alluvionnaires reste envisageable à l'intérieur du périmètre de la ZPS dans la mesure où la remise en état des sites sera envisagée dans une

vocation naturelle. Enfin, la gestion des berges de la Seine et des îles incluses dans le périmètre devra permettre le développement d'une végétation naturelle (roselières, ripisylve).

Les espaces boisés présents au sein de ce site bénéficient actuellement d'une gestion compatible avec les objectifs de préservation de l'avifaune. Concernant les espaces ouverts, le risque majeur concerne la fermeture du milieu par un boisement spontané qui compromettra à terme la présence des espèces qui y sont associées.

En tout état de cause et sous réserve de la prise en compte de réglementations déjà existantes (sites classés), l'exploitation des matériaux alluvionnaires reste envisageable à l'intérieur du périmètre de la ZPS dans la mesure où la remise en état des sites sera envisagée dans une vocation naturelle. Enfin, la gestion des berges de la Seine et des îles incluses dans le périmètre devra permettre le développement d'une végétation naturelle (roselières, ripisylve).

➤ Mesures de conservation

Un document d'objectif sera réalisé afin de déterminer les orientations de gestion du site. Celles-ci porteront notamment sur le maintien de milieu ouvert favorable à l'Œdicnème criard, à l'Engoulevent d'Europe et à l'Alouette lulu.

➤ Habitats d'intérêt communautaire de la ZPS FR1112012 inscrite à l'annexe I de la directive 92/43/CEE et évaluation

Aucun habitat d'intérêt communautaire n'est identifié pour la ZPS FR1112012 « Boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny

➤ Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des « Boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny » en tant que ZPS sont listées ci-dessous.

Espèce			Population présente sur le site						Évaluation du site			
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A B C D			
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A004	Tachybaptus ruficollis	w	25	30	i	P	G	C	B	C	C
B	A004	Tachybaptus ruficollis	r	8	20	p	P	P	C	B	C	B
B	A005	Podiceps cristatus	w	55	95	i	P	G	C	B	C	B
B	A017	Phalacrocorax carbo	w	300	500	i	P	G	C	B	C	B
B	A022	Ixobrychus minutus	c	0	1	i	V	G	C	C	C	C
B	A023	Nycticorax nycticorax	c	0	2	i	V	G	C	C	C	C
B	A028	Ardea cinerea	w	15	50	i	P	M	C	B	C	B
B	A028	Ardea cinerea	r	4	8	p	P	G	C	B	C	B
B	A036	Cygnus olor	w	2	50	i	P	G	C	B	C	B

B	A036	Cygnus olor	r	3	8	p	P	G	C	B	C	B
B	A052	Anas crecca	w	50	130	i	P	G	C	B	C	B
B	A053	Anas platyrhynchos	w	150	350	i	P	G	C	B	C	B
B	A053	Anas platyrhynchos	r	5	20	p	P	G	C	B	C	B
B	A059	Aythya ferina	w	150	250	i	P	G	C	B	C	C
B	A061	Aythya fuligula	w	150	300	i	P	G	C	B	C	C
B	A061	Aythya fuligula	r	1	5	p	P	G	C	B	C	B
B	A067	Bucephala clangula	w	6	20	i	P	G	C	B	C	B
B	A070	Mergus merganser	w	1	10	i	P	G	C	B	C	C
B	A072	Pernis apivorus	r	3	8	p	P	M	C	B	C	B
B	A073	Milvus migrans	r	1	1	p	P	G	C	B	C	B
B	A080	Circus gallicus	r	0	1	p	R	G	C	B	C	C
B	A080	Circus gallicus	c	1	4	i	P	G	C	B	C	C
B	A082	Circus cyaneus	r	0	1	p	R	M	D			
B	A082	Circus cyaneus	c	2	3	i	P	G	C	B	C	B
B	A094	Pandion haliaetus	c	1	5	i	P	M	B	C	C	C
B	A125	Fulica atra	w	300	750	i	P	G	C	B	C	B
B	A125	Fulica atra	r	5	25	p	P	G	C	B	C	B
B	A133	Burhinus oedicnemus	r	25	45	p	P	G	C	B	C	B
B	A133	Burhinus oedicnemus	c	30	117	i	P	G	A	B	C	B
B	A136	Charadrius dubius	r	5	8	p	P	G	C	B	C	B
B	A142	Vanellus vanellus	r	6	20	p	P	G	C	B	C	B
B	A153	Gallinago gallinago	w	2	15	i	P	M	C	B	C	B
B	A153	Gallinago gallinago	c	2	15	i	P	M	C	B	C	B
B	A162	Tringa totanus	c	1	8	i	P	M	C	B	C	B
B	A164	Tringa nebularia	c	1	4	i	R	M	C	B	C	B
B	A165	Tringa ochropus	c	3	9	i	P	M	C	B	C	B
B	A166	Tringa glareola	c	0	3	i	P	M	C	B	C	B
B	A168	Actitis hypoleucos	c	6	16	i	P	M	C	B	C	B
B	A179	Larus ridibundus	w	5000	10000	i	P	G	B	B	C	C
B	A179	Larus ridibundus	r	1	2	p	P	G	C	B	C	B
B	A182	Larus canus	w	10	30	i	P	G	C	B	C	B
B	A182	Larus canus	c	30	35	i	P	P	C	B	C	B
B	A183	Larus fuscus	w	6	70	i	P	G	C	B	C	B
B	A183	Larus fuscus	c	40	500	i	P	M	C	B	C	B
B	A184	Larus argentatus	w	80	500	i	P	G	C	B	C	B
B	A184	Larus argentatus	c	500	1300	i	P	G	C	B	C	B
B	A193	Sterna hirundo	r	8	15	p	P	G	C	B	C	B
B	A193	Sterna hirundo	c	1	7	i	P	DD	C	B	C	B
B	A197	Chlidonias niger	c	2	10	i	P	M	B	B	C	B
B	A224	Caprimulgus europaeus	r	12	16	p	P	G	C	A	C	B
B	A229	Alcedo atthis	p	7	12	p	P	M	C	B	C	B
B	A236	Dryocopus martius	p	5	7	p	P	G	C	A	C	A
B	A246	Lullula arborea	w	10	30	i	P	M	C	B	C	B
B	A246	Lullula arborea	r	3	6	p	P	M	C	B	C	B
B	A338	Larus collurio	r	5	6	p	P	G	C	B	C	B
B	A767	Mergellus albellus	w	2	10	i	P	G	D			
B	A855	Mareca penelope	w	5	25	i	P	G	C	B	C	B
B	A857	Spatula clypeata	w	30	50	i	P	G	C	B	C	B
B	A857	Spatula clypeata	r	1	1	p	P	M	C	B	C	B
B	A861	Calidris pugnax	c	0	2	i	R	G	C	C	C	C
B	A868	Lolopopus medius	p	15	30	p	P	G	C	A	C	A
B	A889	Mareca strepera	w	100	200	i	P	G	C	B	C	B
B	A604	Larus michahellis	c	50	100	i	P	M	C	B	C	C

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

4. La ZSC FR1102015 « Sites Chiroptères du Vexin français »

➤ Qualité et importance

Le réseau de cavités souterraines présent au nord-ouest de la région parisienne est un des secteurs les plus riches du Bassin parisien concernant la diversité des chiroptères présents en hibernation. Ce secteur s'étend en grande partie sur le Val d'Oise et les Yvelines ainsi qu'en région Picardie.

➤ Gestion du site et vulnérabilité

Les motivations à l'origine de la proposition du présent site sont la conservation de secteurs d'hibernation de chiroptères. Aussi, le site comprend spécifiquement des cavités souterraines constituées d'anciennes carrières. Les périmètres proposés correspondent à l'ensemble du réseau des cavités souterraines. Les cavités concernées sont principalement menacées par leur comblement, leurs aménagements, leur fermeture, ainsi que par la fréquentation des cavités en période hivernale.

➤ Habitats d'intérêt communautaire de la ZSC FR1102015 inscrite à l'annexe I de la directive 92/43/CEE et évaluation

Aucun habitat d'intérêt communautaire n'a été recensé pour la ZSC « Sites chiroptères du Vexin français ».

➤ Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des « Sites chiroptères du Vexin français » en tant que ZSC sont listées ci-dessous.

Espèce			Population présente sur le site						Évaluation du site			
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D		A B C	
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
M	1303	Rhinolophus hipposideros	p	0	42	i	P	G	C	B	B	B
M	1304	Rhinolophus ferrumequinum	p	0	11	i	R	G	C	C	B	C
M	1321	Myotis emarginatus	p	0	15	i	P	G	C	C	C	C
M	1323	Myotis bechsteini	p	0	3	i	P	G	D			
M	1324	Myotis myotis	p	0	21	i	P	G	C	B	C	B

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), i = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bmales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, stems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = 100, p > 15 % ; B = 15, p > 2 % ; C = 2, p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolément** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

5. La ZSC FR1102014 « Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents »

➤ Qualité et importance

La vallée de l'Epte constitue une entité écologique de grande importance à l'échelon du Bassin parisien présentant des milieux humides et des coteaux ayant conservé leurs caractères naturels. L'Epte et ses affluents sont caractérisés par la présence d'habitats naturels et d'espèces remarquables (espèces piscicoles, habitats alluviaux). Les coteaux présentent, pour leur part, un ensemble de milieux ouverts ou semi ouverts d'une grande richesse écologique mais aussi paysagère.

➤ Gestion du site et vulnérabilité

Situé à l'extrémité nord-ouest de l'Ile-de-France, la vallée de l'Epte est caractérisée par une agriculture encore largement diversifiée. La conservation d'un système hydraulique naturel a permis de maintenir une qualité de l'eau et des milieux humides remarquables. Ce site est menacé par la fermeture des milieux à la suite de l'abandon des pratiques agricoles extensives, par les travaux de drainage, de remblaiement, de profilage des berges. Les risques de pollution et d'eutrophisation des milieux aquatiques sont aussi à prendre en compte.

- Habitats d'intérêt communautaire de la ZSC FR1102014 inscrite à l'annexe I de la directive 92/43/CEE et évaluation

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Evaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes (nombre)	Qualité des données	A B C D			
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Evaluation globale
3140 <i>Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.</i>		3,33 (0,69 %)		G	D			
3150 <i>Lacs autotrophes naturels avec végétation du Magnopotamon ou de l'Hydrocharition</i>		0,35 (0,01 %)		M	C	C	B	C
3260 <i>Rivières des étages pléistocène à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion</i>		54,58 (1,46 %)		G	B	C	C	B
5130 <i>Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires</i>		7,99 (0,21 %)		G	B	C	B	B
6120 <i>Pelouses calcaires de sables xériques</i>	X	7,94 (0,21 %)		G	C	C	C	C
6210 <i>Pelouses sèches semi-naturelles et fétides d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'archaïques remarquables)</i>	X	166,02 (4,46 %)		G	B	C	B	B
6430 <i>Mégaphorbiaies hygrophiles d'aunies plantainées et des étages montagnard à alpin</i>		31,55 (0,85 %)		G	C	C	C	C
6510 <i>Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)</i>		57,82 (1,55 %)		G	C	C	C	C
7220 <i>Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)</i>	X	11,96 (0,32 %)		G	C	C	C	C
7230 <i>Tourbières basses alcalines</i>		3,75 (0,1 %)		P	D			
8160 <i>Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard</i>	X	0,01 (0 %)		G	D			
91E0 <i>Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padon, Alnus incanae, Salicion albae)</i>	X	216,35 (5,81 %)		G	B	C	C	C
9130 <i>Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum</i>		151,22 (4,08 %)		G	C	C	C	C
9180 <i>Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion</i>	X	0,79 (0,02 %)		G	D			

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple); P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = « Excellente »; B = « Bonne »; C = « Significative »; D = « Présence non significative ».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15$ %; B = $15 \geq p > 2$ %; C = $2 \geq p > 0$ %.
- **Conservation** : A = « Excellente »; B = « Bonne »; C = « Moyenne / réduite ».
- **Evaluation globale** : A = « Excellente »; B = « Bonne »; C = « Significative ».

- Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la « Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents » en tant que ZSC sont listées ci-dessous.

Groupe	Code	Espèce Nom scientifique	Type	Population présente sur le site				Evaluation du site				
				Taille		Unité	Cat. C J V P	Qualité des données	A B C D			
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	p	4000	4000	i	P	M	C	B	C	B
I	1092	<i>Austroptambolus pallipes</i>	p			i	P	M	B	C	A	B
F	1095	<i>Petromyzon marinus</i>	r			i	V	M	C	C	A	C
F	1096	<i>Lampetra planeri</i>	p			i	P	M	C	B	C	B
M	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	w	20	20	i	R	G	C	C	C	B
M	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	w	20	20	i	R	G	C	C	A	B
M	1321	<i>Myotis emarginatus</i>	w	10	10	i	R	G	C	B	C	B
M	1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	w			i	P	G	C	C	C	B
M	1324	<i>Myotis myotis</i>	w	10	10	i	R	G	C	B	C	B
F	5315	<i>Cottus perifretum</i>	p			i	P	M	C	A	C	B
I	6199	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	p			i	P	P	D			

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = Individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fsters = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.

- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = 100 \leq p > 15 % ; B = 15 \leq p > 2 % ; C = 2 \leq p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

1 LES SITES EXISTANTS

La SCI LES MUREAUX exploite sur le territoire de la commune des Mureaux deux bâtiments de stockage bénéficiant chacun d'un arrêté préfectoral au titre de la rubrique 1510 de la nomenclature ICPE :



Chacun des entrepôts a fait l'objet d'un changement d'exploitant : la SCI LES MUREAUX a communiqué à l'administration deux déclarations en ce sens, l'une pour l'entrepôt MURPEN en date du 20 août 2024, reçue le 2 septembre 2024 ; l'autre pour l'entrepôt MURPART en date du 18 novembre 2024, reçue le 20 novembre 2024. Le Préfet des Yvelines a accusé réception de déclaration de changement d'exploitant par courriers en date du 30 janvier 2025.

Ces deux établissements sont actuellement exploités. Le site ex-Panzani, ex-Murpart sera vacant à partir d'avril 2025.

Le plan ci-dessous permet de visualiser l'emprise des deux sites, l'emplacement des clôtures et de la voie de servitude COLAS, située aux limites Ouest et Nord du site.

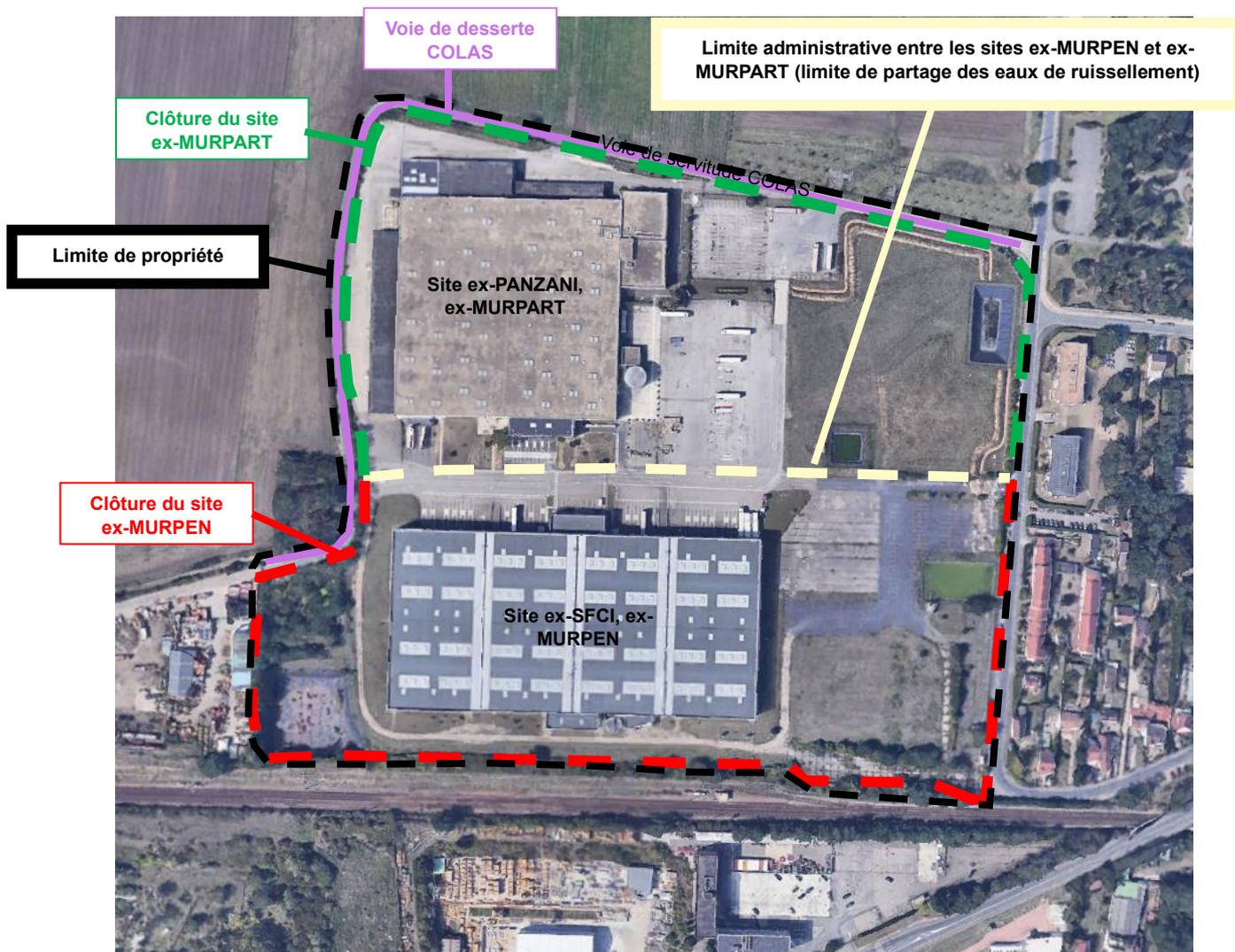


Figure 1 : Emplacement des clôtures et de la voie de servitude COLAS et des limites administratives de l'existant

2 LE PROJET

Le projet consiste en l'extension du bâtiment de stockage ex-PANZANI, ex-MURPART passant d'une surface de plancher de 20 420 m² à 28 923 m², soit d'une emprise au sol de 21 536 m² à 31 865 m². Le bâtiment existant est relativement ancien et présente une configuration et une hauteur ne permettant pas une exploitation optimale. Il a donc été décidé de procéder à sa démolition puis à sa reconstruction intégrant l'extension sur la même assiette foncière. Il sera donc remplacé par un bâtiment répondant aux critères les plus récents en termes d'efficacité énergétique et conçu pour être exploité de façon optimale par un logisticien.

- Réaménagement des espaces extérieurs du site Ex SFCI, Ex MURPEN. Le bâtiment **ne sera en revanche pas modifié**
- Reprise de la voirie en servitude dite « Colas »

Le plan masse ci-dessous présente les zones qui seront démolies (zonage rose) en vue de l'opération d'aménagement.

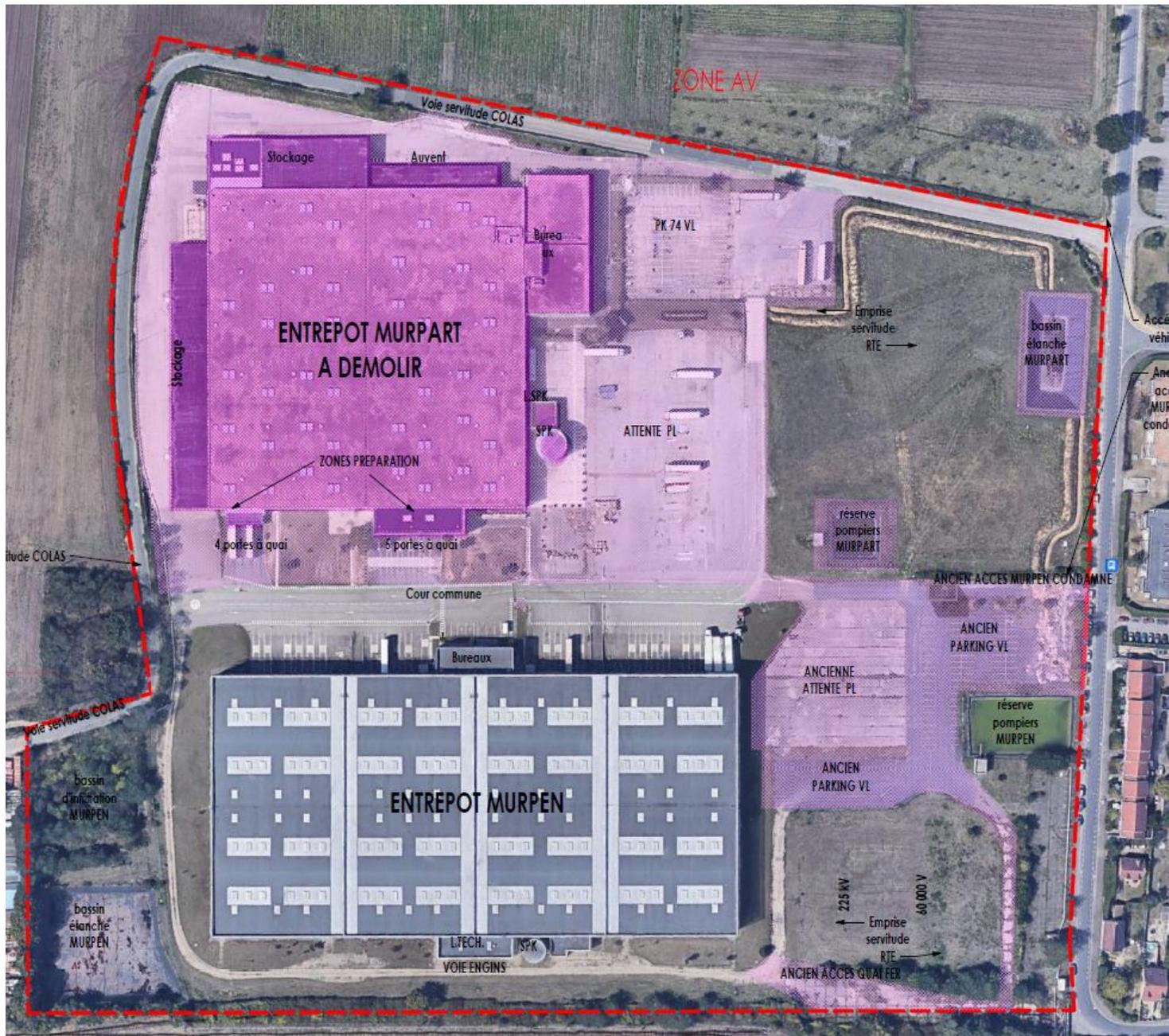


Figure 2 : Plan masse des démolitions

Comme détaillé précédemment, sur le site ex-PANZANI, ex-MURPART, le projet consiste en :

- l'extension du bâtiment de stockage ex-PANZANI, ex-MURPART passant d'une surface de plancher de 20 420 m² à 28 923 m², soit d'une emprise au sol de 21 536 m² à 31 865 m². Le bâtiment existant est relativement ancien et présente une configuration et une hauteur ne permettant pas une exploitation optimale. Il a donc été décidé de procéder à sa démolition puis à sa reconstruction intégrant l'extension sur la même assiette foncière. Les voiries existantes, la réserve incendie et le bassin étanche seront démolies pour permettre la réalisation du nouveau projet. Un parking PL de 29 places et un parking VL de 143 places en surfaces perméables seront aménagés en façade Est du projet. Un parking VL de 60 places sera également aménagé en façade Ouest du bâtiment.

Sur le site ex-SFCI, ex-MURPEN, le projet consiste en :

- La démolition du parking Poids Lourds et du parking Véhicules Légers ainsi que des anciens accès au quai fer. Les parkings existants démolis seront remplacés par un parking VL de 50 places. Six places d'attentes PL seront réalisées avec le nouvel accès PL du site ex-SFCI, ex-MURPEN.
- Ces démolitions permettront la création de 474 m² d'espaces verts qui sont aujourd'hui imperméabilisés.

Sur demande de la mairie, et afin de protéger les habitations présentes à l'Est de la rue de la Nouvelle France, un nouvel accès poids lourds sera créé à l'angle Nord-est du site ex-PANZANI, ex-MURPART pour accéder au site ex-SFCI, ex-MURPEN:

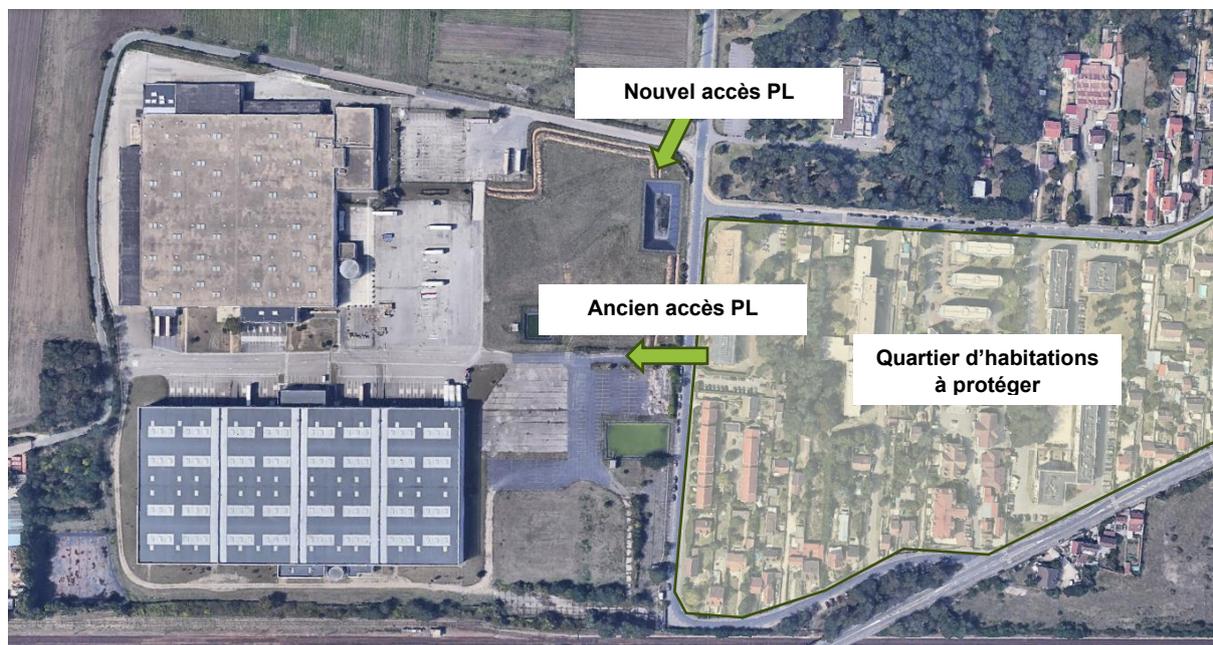


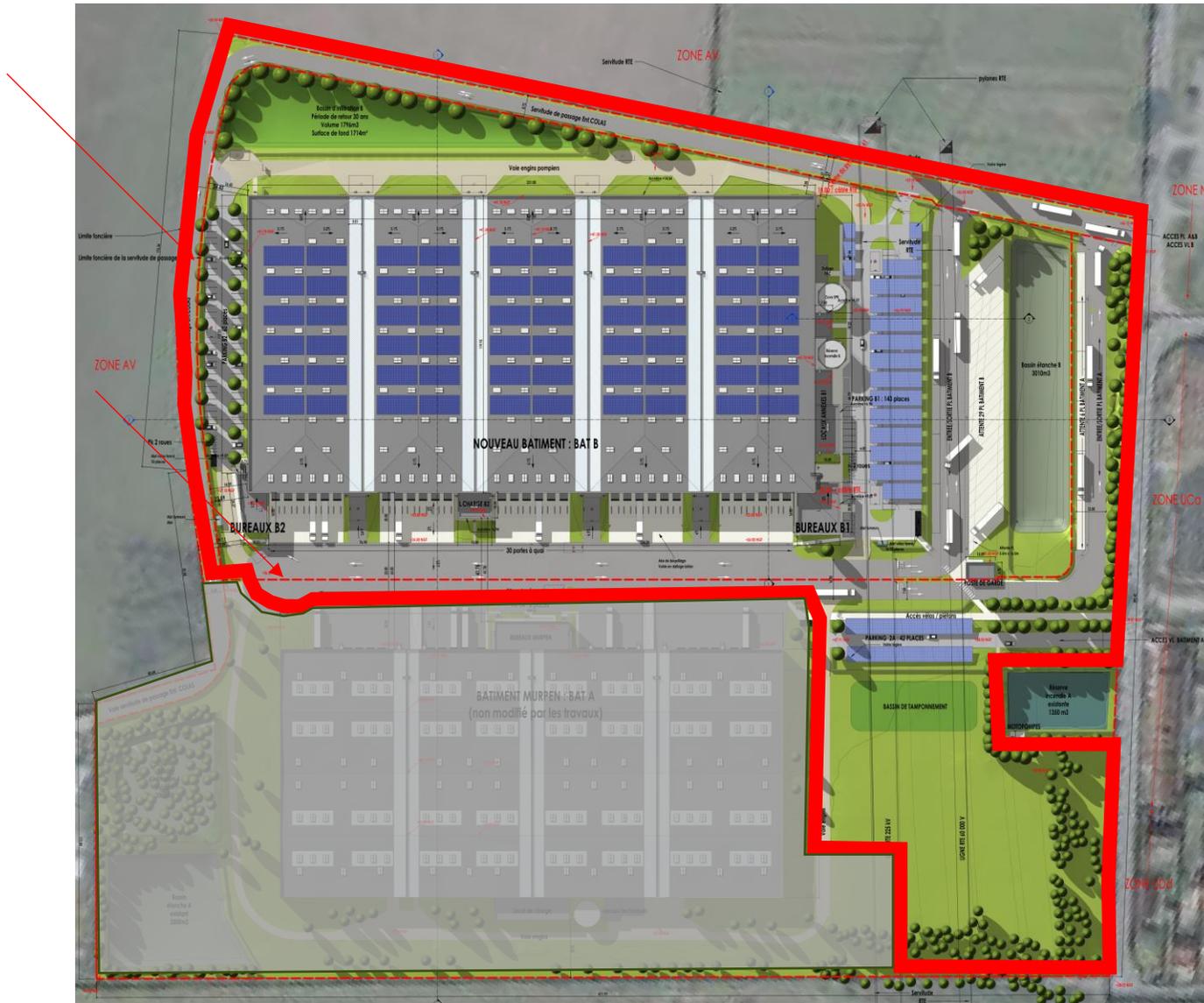
Figure 3 : modification de l'accès PL au site ex-MURPEN

Le plan masse de l'opération est présenté ci-dessous :



Figure 4 : plan masse du projet

Le périmètre du projet est détaillé sur le plan masse ci-dessous :



Le schéma ci-dessous détaille la répartition des voiries entre les deux sites :

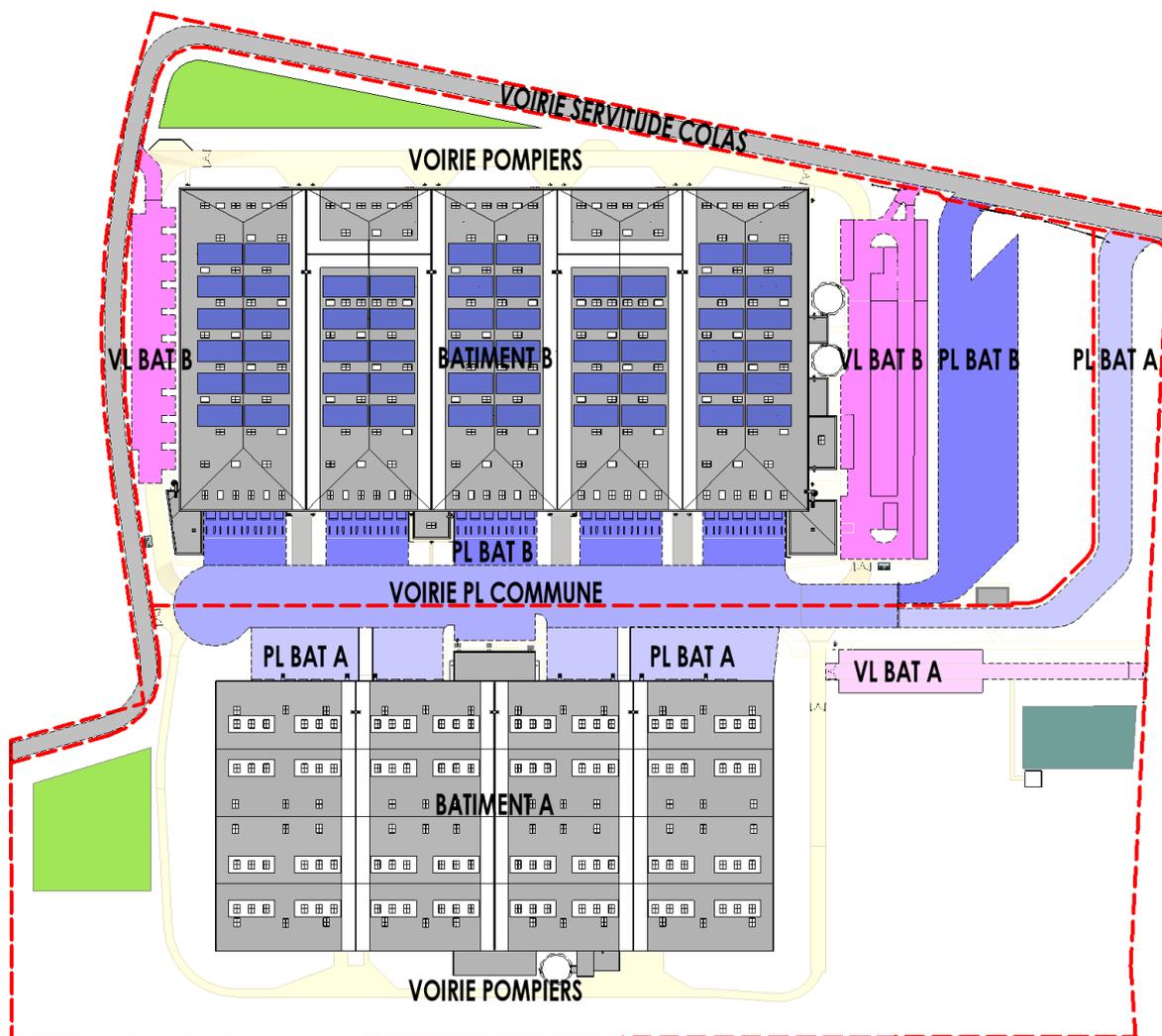


Figure 7 : Schéma de répartition des voiries entre les deux sites

3 LES PROCEDURES ADMINISTRATIVES ENVISAGEES

3.1 Au titre du Code de l'urbanisme

Le projet a fait l'objet d'un arrêté n°IDF-2024-12-18-0020 indiquant que l'agrément prévu aux articles L.510-1 à L.510-4 et R.510-1 à R.510-15 du code l'urbanisme est accordé à la SCI LES MUREAUX en vue de réaliser à LES MUREAUX (78 330), rue de la Nouvelle France, une opération de démolition/reconstruction avec extension d'un ensemble immobilier (bâtiment B dit « MURPART ») à destination principale d'entrepôts (5 cellules d'activités), d'une surface de plancher totale soumise à l'agrément de 29 600 m² sous condition de réaliser des stationnements des véhicules légers perméables ou de prévoir le traitement des eaux de ruissellement à la parcelle.

Les eaux de voiries étant traitées sur la parcelle (séparateurs d'hydrocarbures) et afin d'assurer la protection du champ captant, les stationnements des véhicules légers seront imperméabilisés.

Un permis de construire valant permis de démolir sera déposé pour ce projet de redéveloppement d'un site industriel existant. Il portera sur l'emprise totale des deux établissements ICPE, soit un terrain global de 134 916 m².

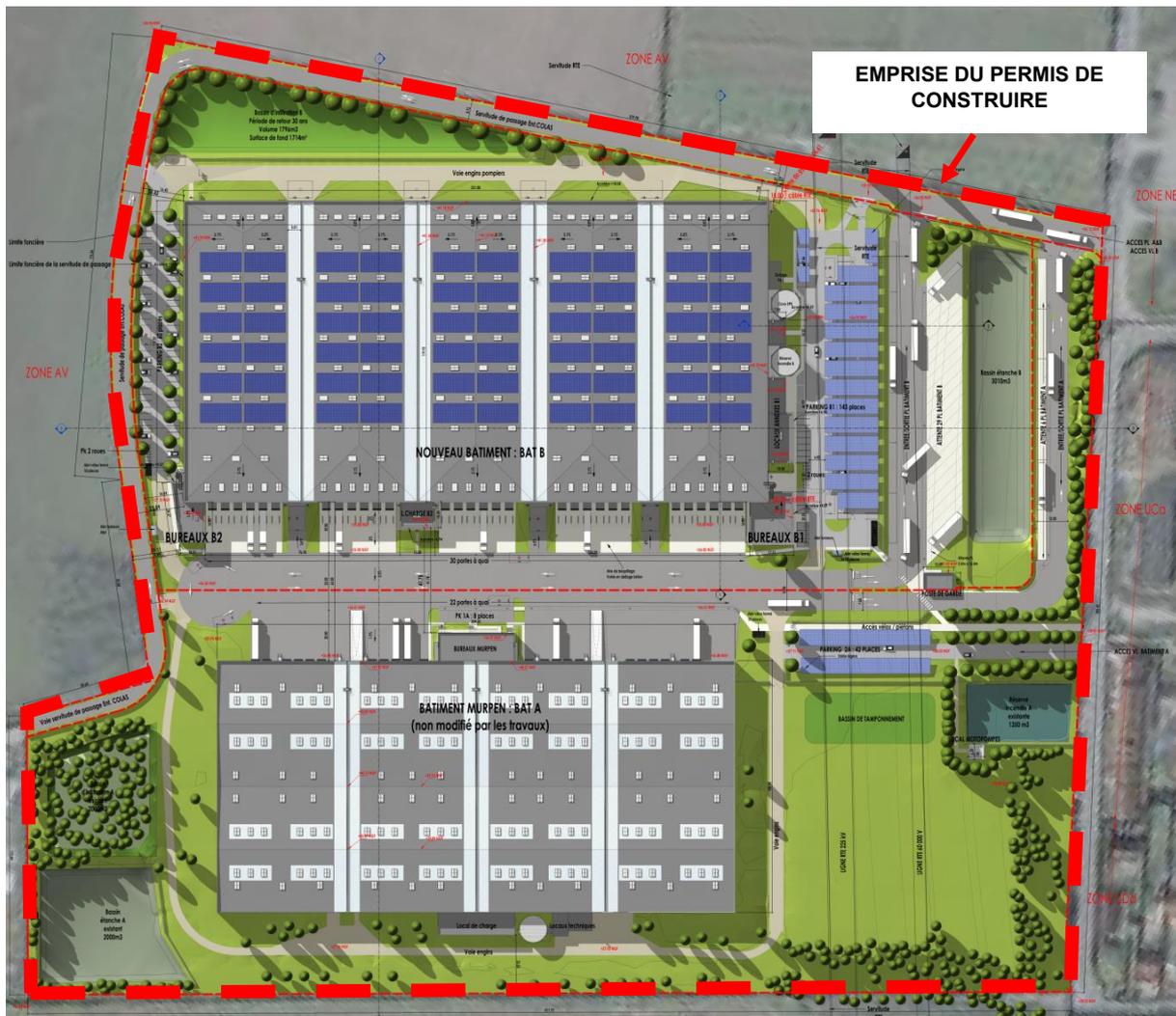


Figure 8 : Périmètre de la demande de permis de construire

3.2 Au titre du Code de l'environnement

3.2.1 site ex-PANZANI, ex-MURPART

L'ex-site PANZANI est autorisé au titre de la rubrique 1510 par arrêté préfectoral du 12/07/2006 (Volume d'entreposage de 127 000 m³) pour une quantité de marchandises autorisée de 960 tonnes de marchandises combustibles.

Son régime de fonctionnement a, par ailleurs, basculé sous le régime de l'enregistrement depuis l'entrée en vigueur du décret n°2020-1169 du 24 septembre 2020 modifiant la nomenclature des installations classées, ce qui n'a pas pour effet d'abroger l'autorisation ainsi délivrée.

Au titre de la mise en œuvre du Projet, l'entrepôt MURPART se trouve donc concerné par un changement de régime en cours d'exploitation du fait d'une modification de la nomenclature. Son référentiel d'exploitation est constitué de :

- l'autorisation préfectorale initiale de 2006 ;
- des règles du code de l'environnement concernant la procédure d'autorisation environnementale encadrant les modifications substantielles ;
- des règles issues du code de l'environnement concernant le fonctionnement des ICPE soumises à enregistrement ;
- de l'arrêté ministériel du 11 avril 2017 relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts soumis à la rubrique 1510 (régime de l'enregistrement).

Le projet impliquant une modification substantielle de l'entrepôt MURPART sera donc soumis au dépôt d'une nouvelle demande d'autorisation instruite selon les nouvelles règles de la procédure d'autorisation environnementale et relevant, pour les règles de fond, des prescriptions de l'arrêté ministériel du 11 avril 2017 en vigueur pour les installations du régime de l'enregistrement.

Cette nouvelle demande d'autorisation portera sur le nouveau périmètre du site ICPE :



Figure 9 : périmètre du site ex-Panzani concerné par la demande d'autorisation

3.2.2 site ex-SFCI, ex-MURPEN

L'ex site SFCI est autorisé au titre de la rubrique 1510 par arrêté préfectoral du 13/10/2008 (Volume d'entreposage de 200 683 m³) pour une quantité de marchandises autorisée de 13 000 tonnes de marchandises combustibles. Son régime a basculé sous le régime de l'enregistrement en 2020 ("décret Lubrizol").

Le projet d'aménagement de la parcelle ne concerne que des modifications de voiries :

- démolitions de parkings PL et VL étanche
- réalisation d'un parking VL de 50 places
- modification de l'accès PL
- création de 474 m² d'espaces verts

Le bâtiment d'entreposage existant ne sera pas modifié

Ces modifications n'entraînent aucun changement substantiel des capacités de stockage ni des zones de danger autour de l'établissement. Conformément à l'article R.181-46 du Code de l'environnement, ces travaux relèvent d'un porter à connaissance, car ils n'ont pas d'incidences notables sur les dangers ou inconvénients des installations classées.

4 LES INTERACTIONS ENTRE LES SITES MURPEN ET MURPART

4.1. Gestion des eaux entre les deux sites ICPE

La SCI LES MUREAUX exploite sur le territoire de la commune des Mureaux deux bâtiments de stockage bénéficiant chacun d'un arrêté préfectoral au titre de la rubrique 1510 de la nomenclature ICPE.

On constate sur la vue aérienne ci-dessous sur ces deux sites ICPE partagent une cour camion commune.

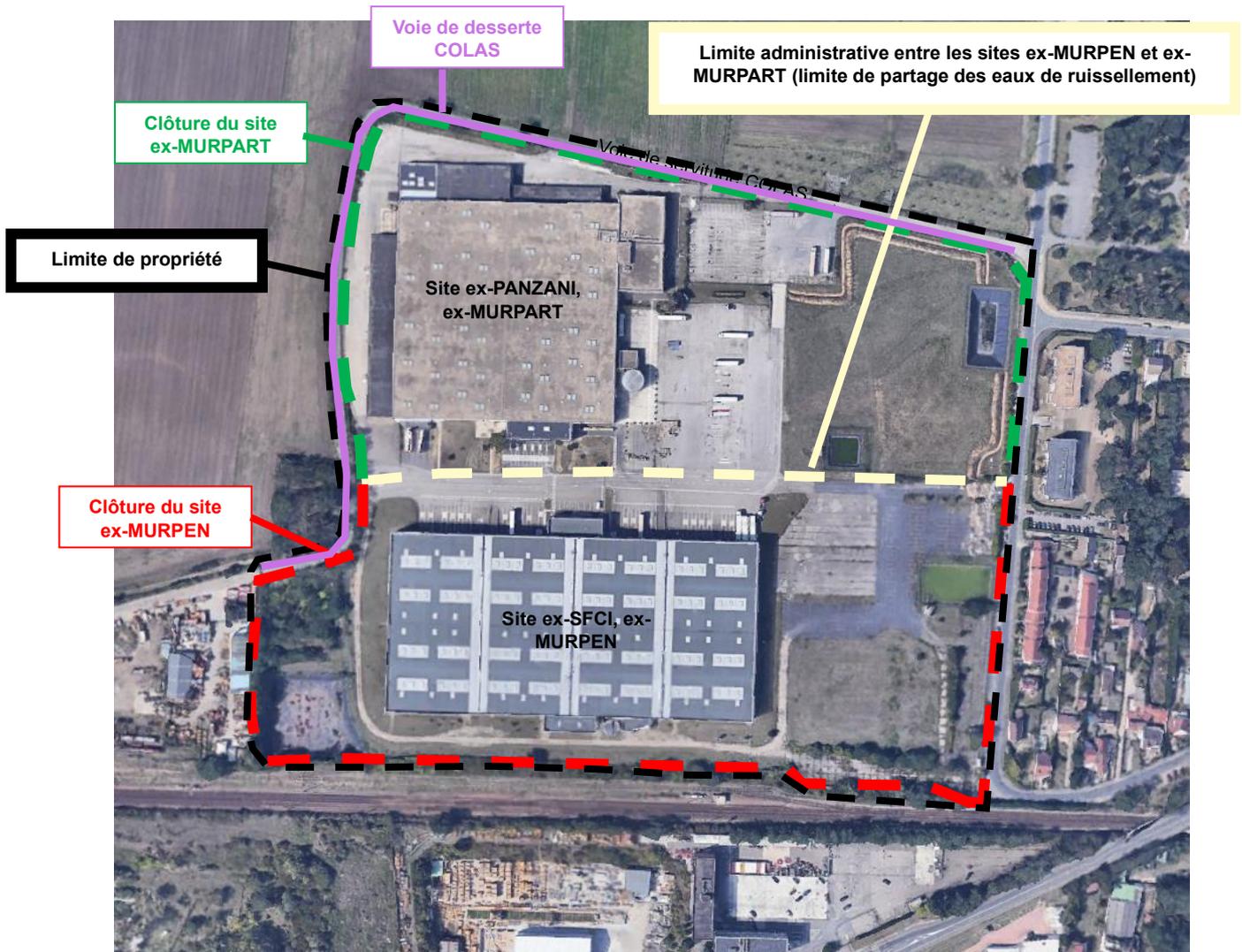


Figure 11 : Emplacement des clôtures et de la voie de servitude COLAS et des limites administratives de l'existant

Cette division en deux sites ICPE distincts est basée sur une **indépendance totale des réseaux** entre les deux établissements qui disposent chacun d'une **gestion des eaux indépendante**.

Le plan ci-dessous présente la limite de partage des eaux de ruissellement entre les deux établissements.

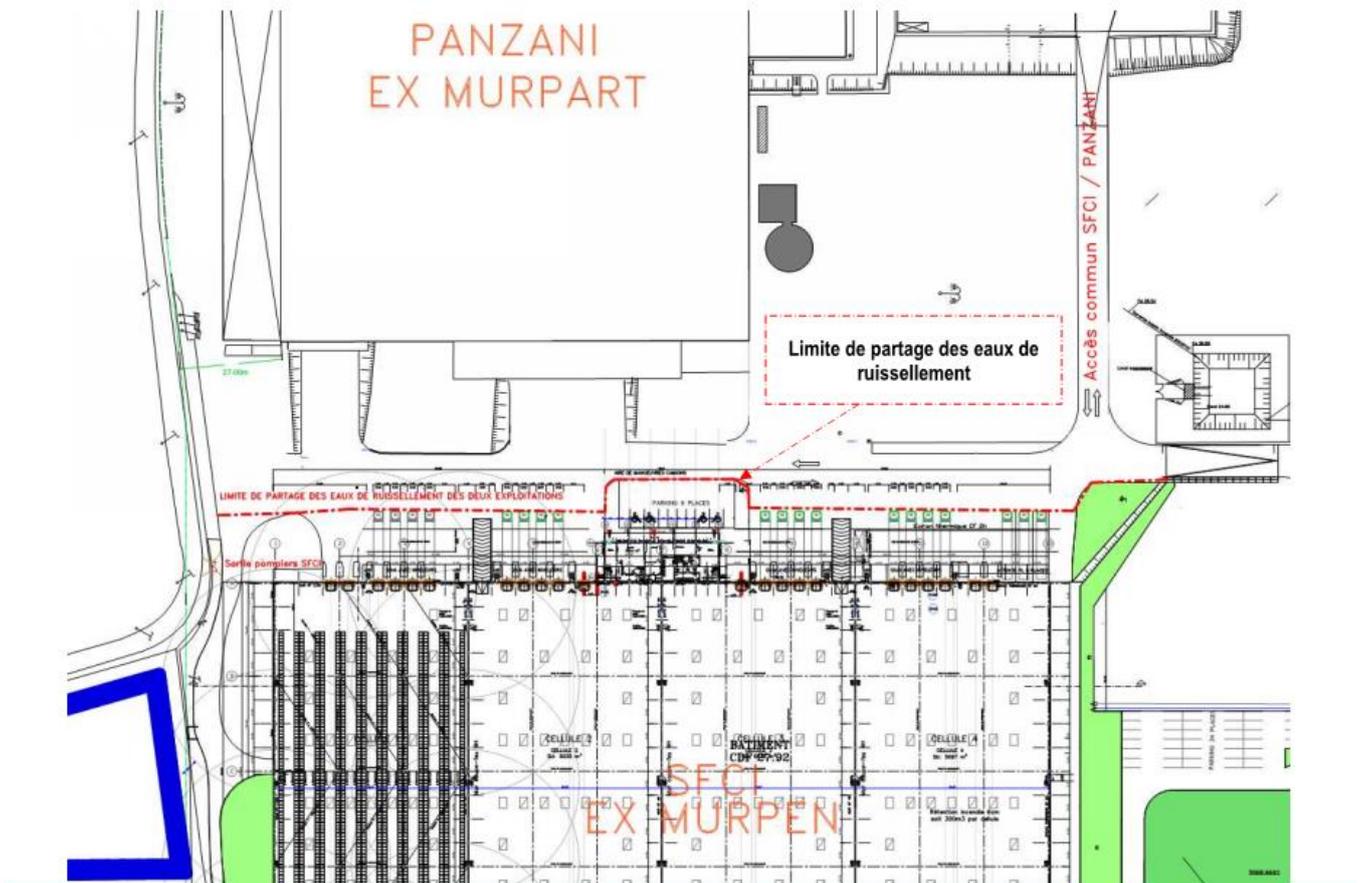


Figure 12 : Ligne de partage des eaux entre les sites ex-MURPEN et ex-MURPART

- Cette indépendance hydraulique entre les deux sites sera maintenue dans le cadre du redéveloppement du bâtiment ex-MURPART.
- Les réseaux resteront indépendants entre les deux bâtiments ;

4.2. Accès PL et VL aux deux sites ICPE

Cette division en deux sites ICPE distincts est également basée sur des accès PL distincts depuis la Rue de la Nouvelle France.

Le plan ci-dessous présente les accès indépendants des deux établissements.

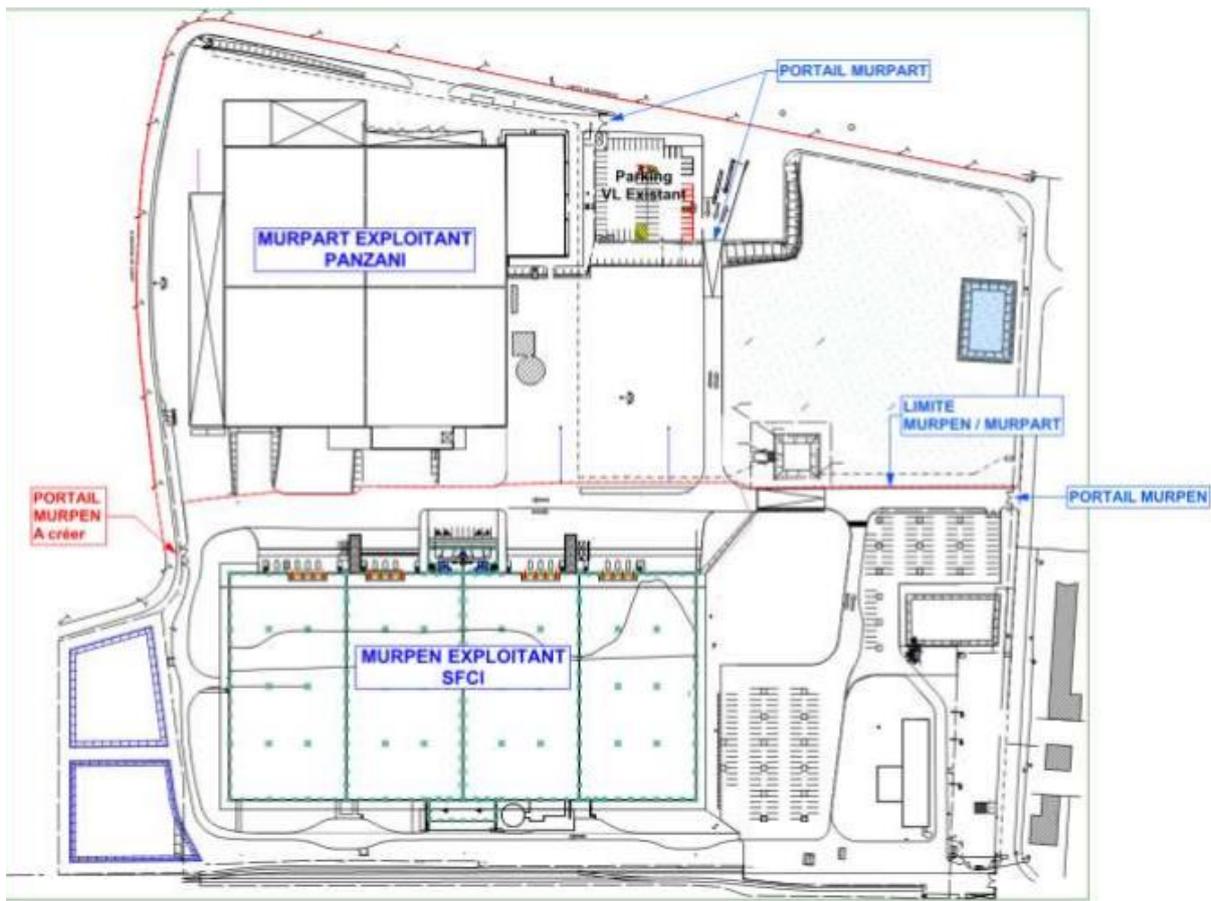
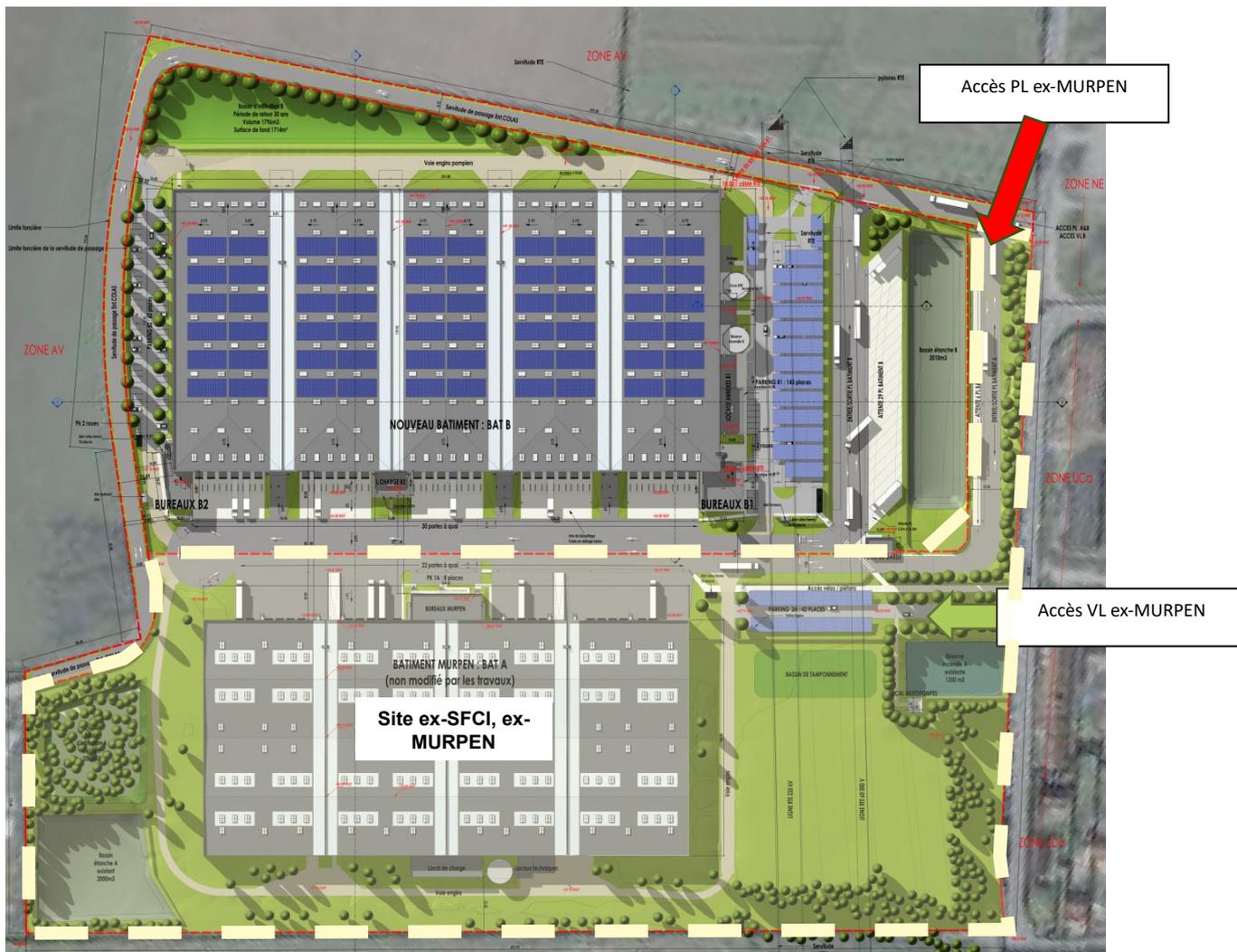


Figure 13 : Accès aux sites ex-MUPART et ex-MURPEN à l'état existant

- Cette indépendance des accès aux deux sites sera maintenue dans le cadre du redéveloppement du bâtiment ex-MURPAT.

Les accès indépendants aux deux bâtiments sont présentés sur le plan masse ci-dessous.





Après une entrée par la voie de passage dite « Colas » qui sera reprise dans le cadre du projet, on constate que les accès sont complémentaires indépendants pour les deux sites, que ce soit pour les VL que pour les PL. Chaque bâtiment aura sa propre entrée PL et VL sécurisée par un portail ainsi que ses propres parkings PL et VL.

Au sein des sites, les flux seront séparés par des voiries VL et PL distinctes permettant un accès à une cour dite « commune » mais suffisamment large pour permettre à chaque bâtiment de fonctionner de manière indépendante.

4.3. Flux thermiques

- En termes de flux thermiques, les modélisations réalisées pour le nouveau bâtiment permettent de vérifier qu'ils n'atteignent pas le bâtiment EX-MURPEN voisin.

Les modélisations réalisées pour le nouveau bâtiment sont détaillées ci-après (Voir Chapitre 5 de ce document).

Pour l'incendie des cellules de stockage des produits combustibles, la modélisation a été réalisée à partir de la méthode de calcul FLUMILOG V5.6.1.0 (outil de calcul V6.0.3).

5 PRESENTATION DE LA METHODE DE CALCUL FLUMILOG

La méthode, développée par l'INERIS, le CNPP, le CTICM, l'IRSN et EFACTIS France à partir d'essais grandeur réelle concerne principalement les entrepôts entrant dans les rubriques 1510, 1511, 1530, 1532, 2662 et 2663 de la nomenclature ICPE et plus globalement aux rubriques comportant des combustibles solides.

Les différentes étapes de la méthode sont présentées sur le logigramme ci-après :

- Acquisition et initialisation des données d'entrée,
 - données géométriques de la cellule, nature des produits entreposés,
 - le mode de stockage.
 - Et détermination des données d'entrées pour le calcul : débit de pyrolyse en fonction du temps, comportement au feu des toitures et parois...
- Détermination des caractéristiques des flammes en fonction du temps (hauteur moyenne et émittance). Ces valeurs sont déterminées à partir de la propagation de la combustion dans la cellule, de l'ouverture de la toiture.
- Calcul des distances d'effet en fonction du temps. Ce calcul est réalisé sur la base des caractéristiques des flammes déterminées précédemment et de celles des parois résiduelles susceptibles de jouer le rôle d'obstacle au rayonnement.

5.1 Principe général

Nous avons réalisé des modélisations de flux thermiques, pour les cellules de stockage de l'établissement sur la base d'un stockage de produits combustibles courants (rubriques 1510, 1530, 1532, 2662 et 2663) en utilisant la méthode FLUMILOG.

L'objectif de ces modélisations est de déterminer les distances de perception des flux thermiques de :

- **8 kW/m²** pour le seuil des effets domino correspondant au seuil de dégâts grave sur les structures.
- **5 kW/m²** pour le seuil des effets létaux délimitant la zone des dangers graves pour la vie humaine ;
- **3 kW/m²** pour le seuil des effets irréversibles délimitant la zone des dangers significatifs pour la vie humaine.

Les modélisations sont réalisées sur la base des dispositions constructives décrites ci-après.

5.2 Données d'entrée

Les modélisations sont réalisées sur la base des dispositions constructives décrites ci-après.

5.2.1 Caractéristiques géométriques

Cellules 2, 3, 4 et 5 (cible 1.8)	
Longueur	119 m
Largeur	46 m
Hauteur moyenne sous bac	13,35 m

Cellule 1 (cible 18.2) – cellule divisée en deux zones appelées C1 et C2	
Longueur	119 m
Largeur	23 m
Hauteur moyenne sous bac	13,35 m

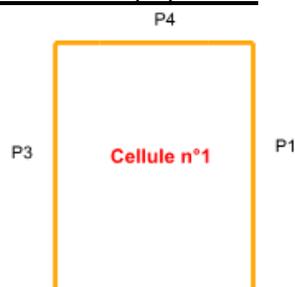
5.2.2 Caractéristiques de l'entrepôt

Résistance au feu des poutres	60 min
Résistance au feu des pannes	15 min
Matériaux constituant la couverture	Bac acier avec étanchéité multicouche
% d'exutoires en surface utile	2 %

Cellule 1 – zone C1	
Résistance au feu des poutres	120 min
Résistance au feu des pannes	120 min
Matériaux constituant la couverture	Toiture floquée
% d'exutoires en surface utile	2 %
Cellule 1 – zone C2	
Résistance au feu des poutres	60 min
Résistance au feu des pannes	15 min
Matériaux constituant la couverture	Toiture floquée
% d'exutoires en surface utile	2 %

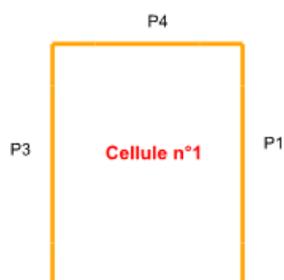
5.2.3 Caractéristiques des parois intérieures et extérieurs

Cellules 2, 3, 4 et 5



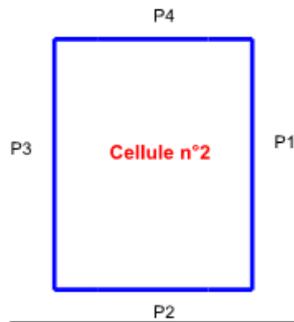
	Paroi P1	Paroi P2	Paroi P3	Paroi P4
Composantes de la Paroi	Monocomposante	Monocomposante	Monocomposante	Monocomposante
Structure Support	Poteau beton	Poteau beton	Poteau beton	Poteau beton
Nombre de Portes de quais	0	6	0	0
Largeur des portes (m)	0,0	3,0	0,0	0,0
Hauteur des portes (m)	4,0	4,0	4,0	0,0
	<i>Un seul type de paroi</i>			
Matériau	Beton Arme/Cellulaire	bardage double peau	Beton Arme/Cellulaire	Beton Arme/Cellulaire
R(i) : Résistance Structure(min)	120	60	120	120
E(i) : Etanchéité aux gaz (min)	120	0	120	120
I(i) : Critère d'isolation de paroi (min)	120	0	120	120
Y(i) : Résistance des Fixations (min)	120	0	120	120

Cellule 1 (C1)



	Paroi P1	Paroi P2	Paroi P3	Paroi P4
Composantes de la Paroi	Monocomposante	Monocomposante	Monocomposante	Monocomposante
Structure Support	Poteau beton	Poteau beton	Poteau beton	Poteau beton
Nombre de Portes de quais	0	3	0	0
Largeur des portes (m)	0,0	4,5	0,0	0,0
Hauteur des portes (m)	4,0	4,0	4,0	0,0
	<i>Un seul type de paroi</i>			
Matériau	Beton Arme/Cellulaire	bardage double peau	bardage simple peau	Beton Arme/Cellulaire
R(i) : Résistance Structure(min)	120	60	1	120
E(i) : Etanchéité aux gaz (min)	120	0	1	120
I(i) : Critère d'isolation de paroi (min)	120	0	1	120
Y(i) : Résistance des Fixations (min)	120	0	1	120

Cellule 1 (C2)



	Paroi P1	Paroi P2	Paroi P3	Paroi P4
Composantes de la Paroi	Monocomposante	Monocomposante	Monocomposante	Monocomposante
Structure Support	Autostable	Poteau beton	Poteau beton	Poteau beton
Nombre de Portes de quais	0	3	0	0
Largeur des portes (m)	0,0	4,5	0,0	0,0
Hauteur des portes (m)	4,0	4,0	4,0	0,0
	Un seul type de paroi			
Matériau	bardage simple peau	bardage double peau	Beton Arme/Cellulaire	Beton Arme/Cellulaire
R(i) : Résistance Structure(min)	1	60	120	120
E(i) : Etanchéité aux gaz (min)	1	0	120	120
I(i) : Critère d'isolation de paroi (min)	1	0	120	120
Y(i) : Résistance des Fixations (min)	1	0	120	120

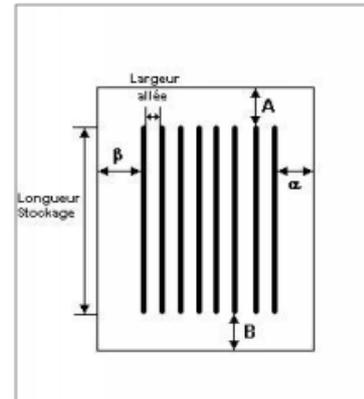
5.2.4 Mode de stockage dans les cellules

Cellules 2, 3, 4 et 5

Nombre de niveaux	7
Mode de stockage	Rack

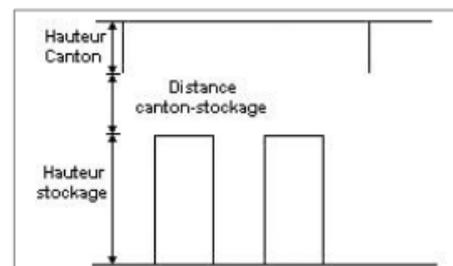
Dimensions

Longueur de stockage	104,0 m
Déport latéral α	0,0 m
Déport latéral β	0,0 m
Longueur de préparation A	0,0 m
Longueur de préparation B	15,0 m
Hauteur maximum de stockage	11,7 m
Hauteur du canton	1,0 m
Ecart entre le haut du stockage et le canton	1,0 m



Stockage en rack

Sens du stockage	dans le sens de la paroi 1
Nombre de double racks	7
Largeur d'un double rack	2,4 m
Nombre de racks simples	2
Largeur d'un rack simple	1,2 m
Largeur des allées entre les racks	3,4 m

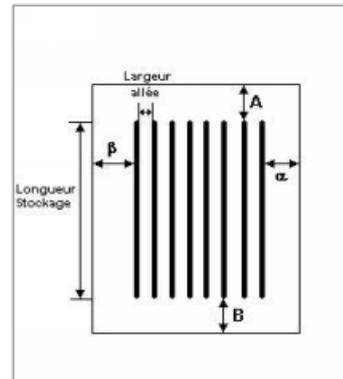


Cellule 1 (C1 et C2)

Nombre de niveaux	7
Mode de stockage	Rack

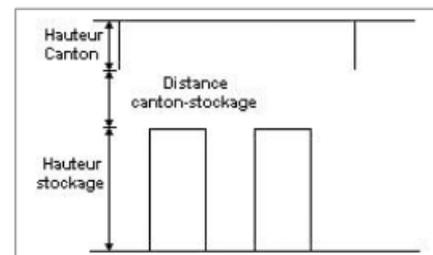
Dimensions

Longueur de stockage	104,0 m
Déport latéral α	0,0 m
Déport latéral β	0,0 m
Longueur de préparation A	0,0 m
Longueur de préparation B	15,0 m
Hauteur maximum de stockage	11,7 m
Hauteur du canton	1,0 m
Ecart entre le haut du stockage et le canton	1,0 m



Stockage en rack

Sens du stockage	dans le sens de la paroi 1
Nombre de double racks	3
Largeur d'un double rack	2,4 m
Nombre de racks simples	2
Largeur d'un rack simple	1,2 m
Largeur des allées entre les racks	3,4 m



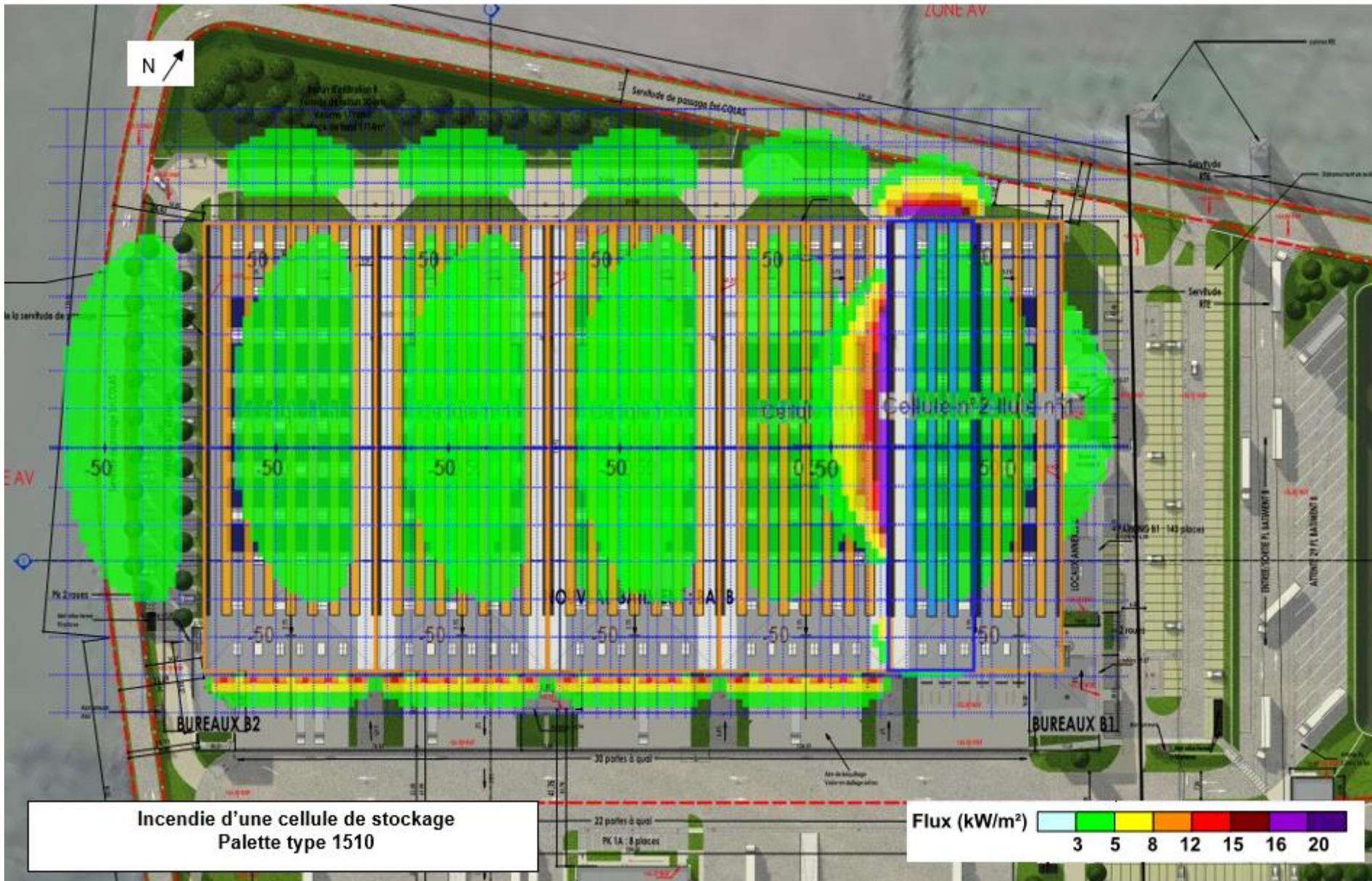
5.3 Marchandises entreposées – Produits courants

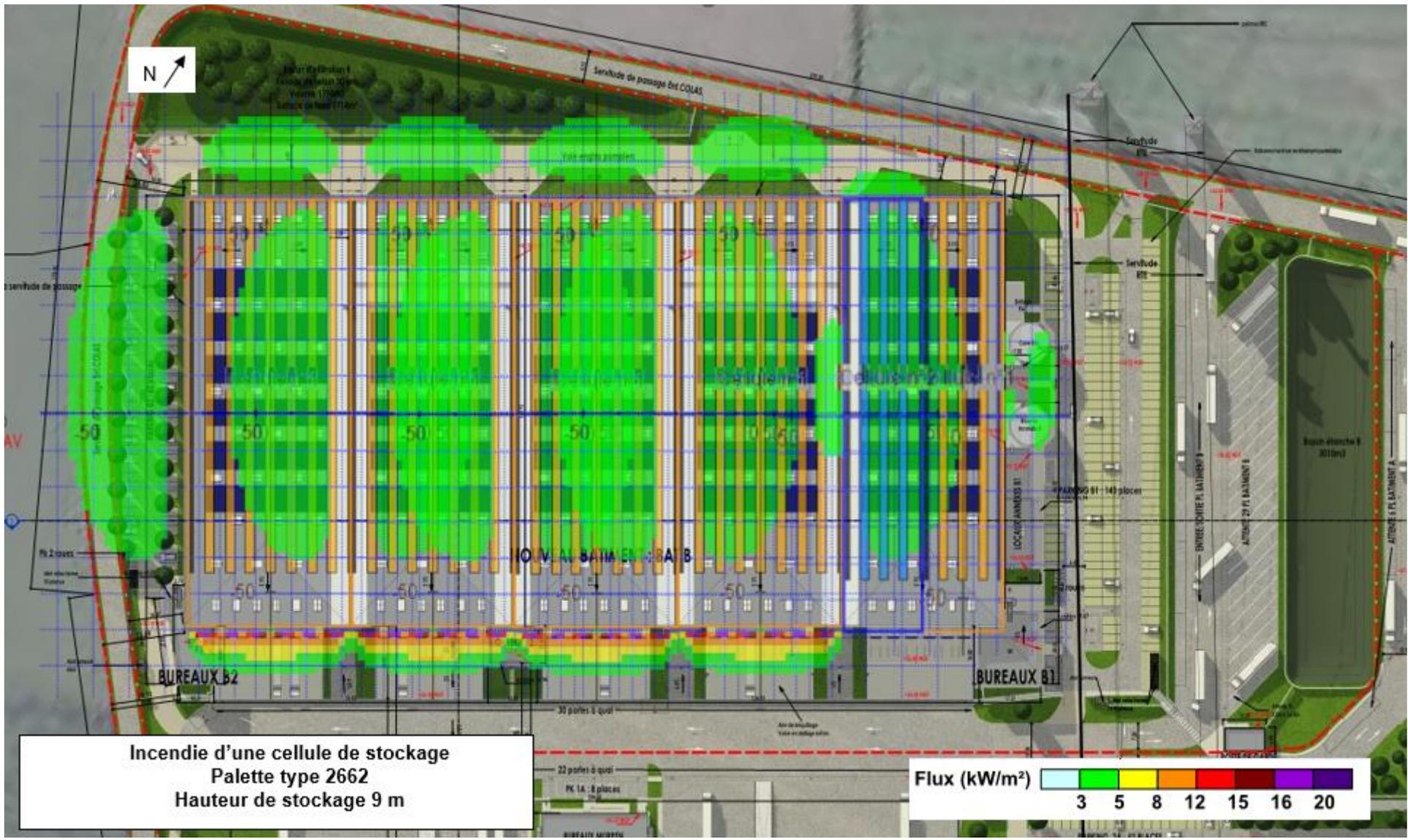
Les modélisations suivantes ont été réalisées :

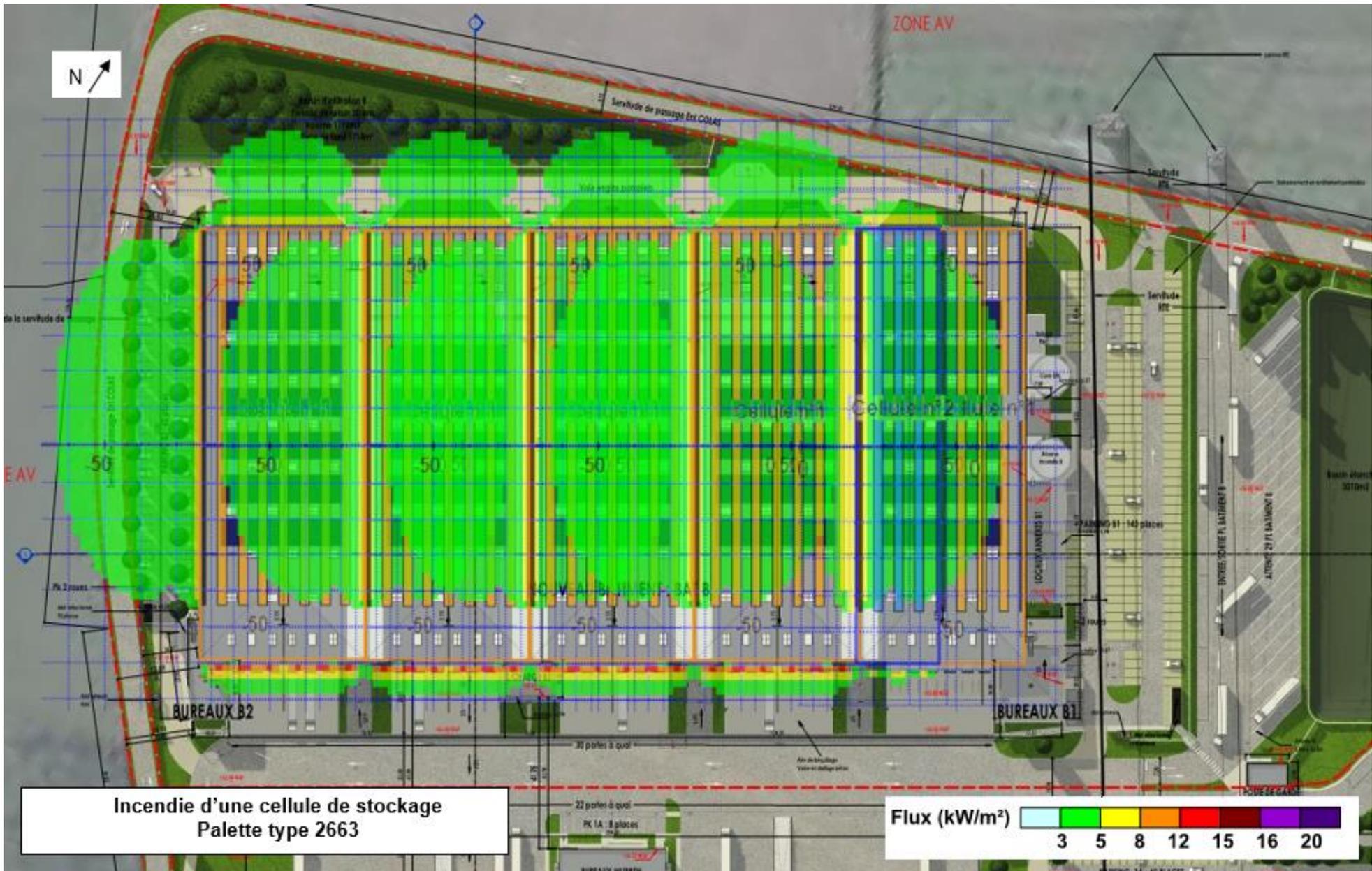
- Modélisation 1510 : mode de stockage Racks - palette type 1510,
- Modélisations 2662 mode de stockage Racks - palette type 2662,
- Modélisation 2663 : mode de stockage Racks - palette composée de 50 kg de bois, 135 kg de caoutchouc, 225 kg de PE et 90 kg de PVC,

La hauteur de stockage est égale à 11,7 mètres pour 7 niveaux de stockage pour les rubriques 1510 et 2663.

La hauteur de stockage est égale à 9 m pour 5 niveaux de stockage pour la rubrique 2662.







5.4 Conclusion

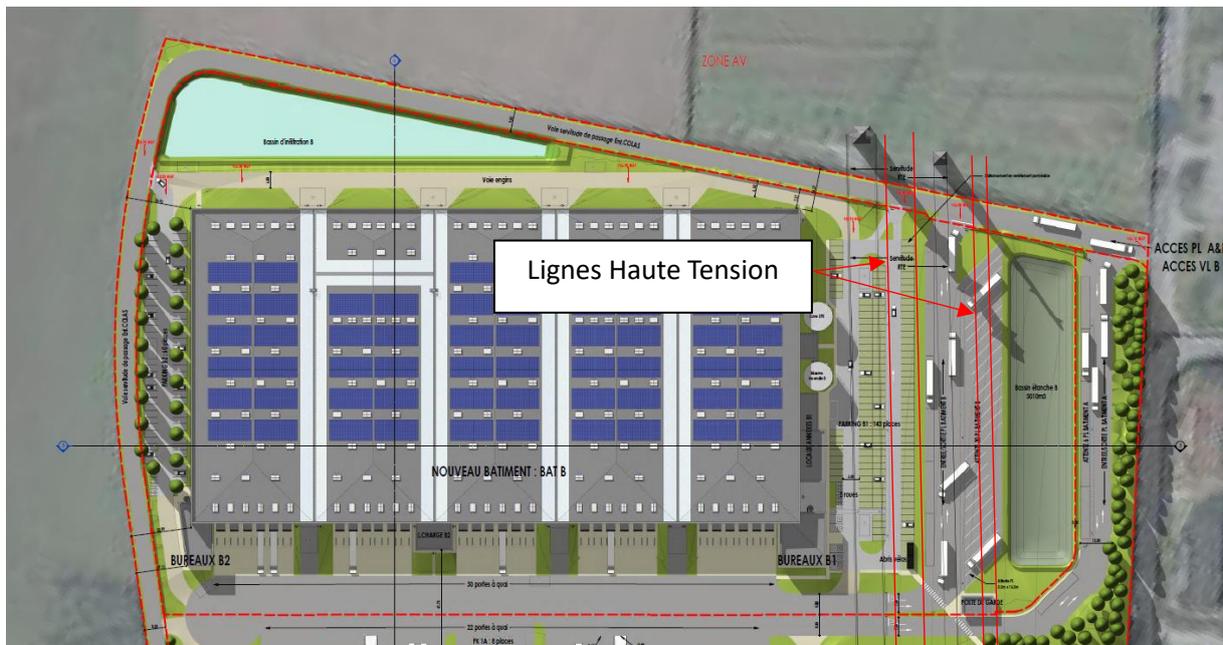
Les représentations des flux thermiques présentées pour le nouveau bâtiment EX-MURPART, permettent de constater que, quelle que soit la cellule étudiée et quelle que soit la typologie de produits stockés, en cas d'incendie d'une cellule de stockage, **les flux thermiques de 8 et 5 kW/m² ne sortent pas des limites de propriété, n'atteignent pas les aires de mise en station et échelles pompiers et ne touchent pas le bâtiment voisin (EX-MURPEN).**

5.5 Présence de deux lignes Haute Tension

Deux lignes Haute Tension RTE traversent le terrain d'assiette du projet : une ligne 225kV et une ligne 60kV.

Les cellules de stockage du bâtiment EX-MURPART sont implantées à une distance supérieure ou égale à 20 m de la ligne RTE la plus proche ; le nouveau bâtiment ne sera donc pas implanté sous les lignes Haute Tension.

Elles figurent sur le plan masse du projet ci-dessous :



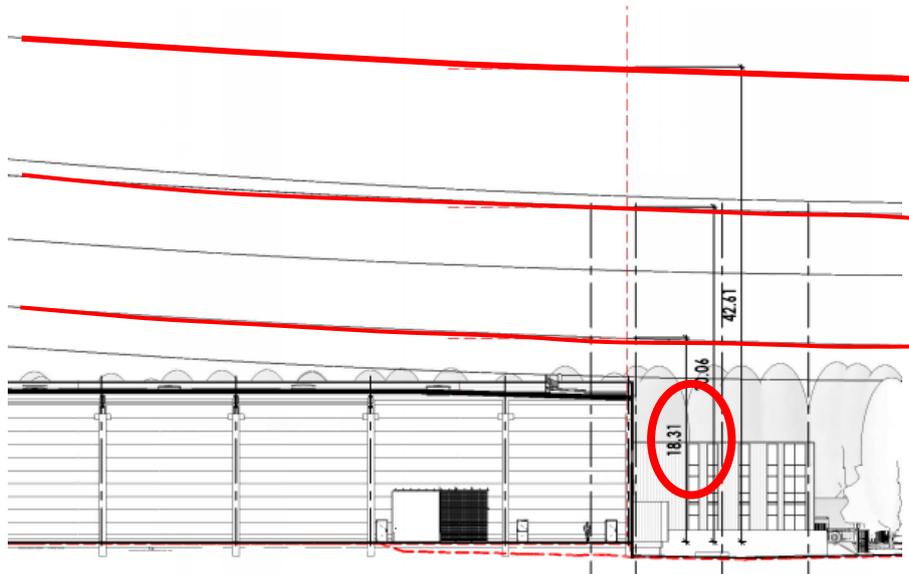
Selon le pôle gestion de l'infrastructure chez RTE, les flux admissibles sur les lignes 60 kV et 225 kV dans la zone sont les suivants :

- « Flux admissible ne dépassant 900w/m² pour garantir la conformité de nos ouvrages et ne pas nous contraindre pour le transit de ces lignes. »
- « Flux admissible ne dépassant pas les 1900w/m² pour garantir l'intégrité des câbles des lignes. »

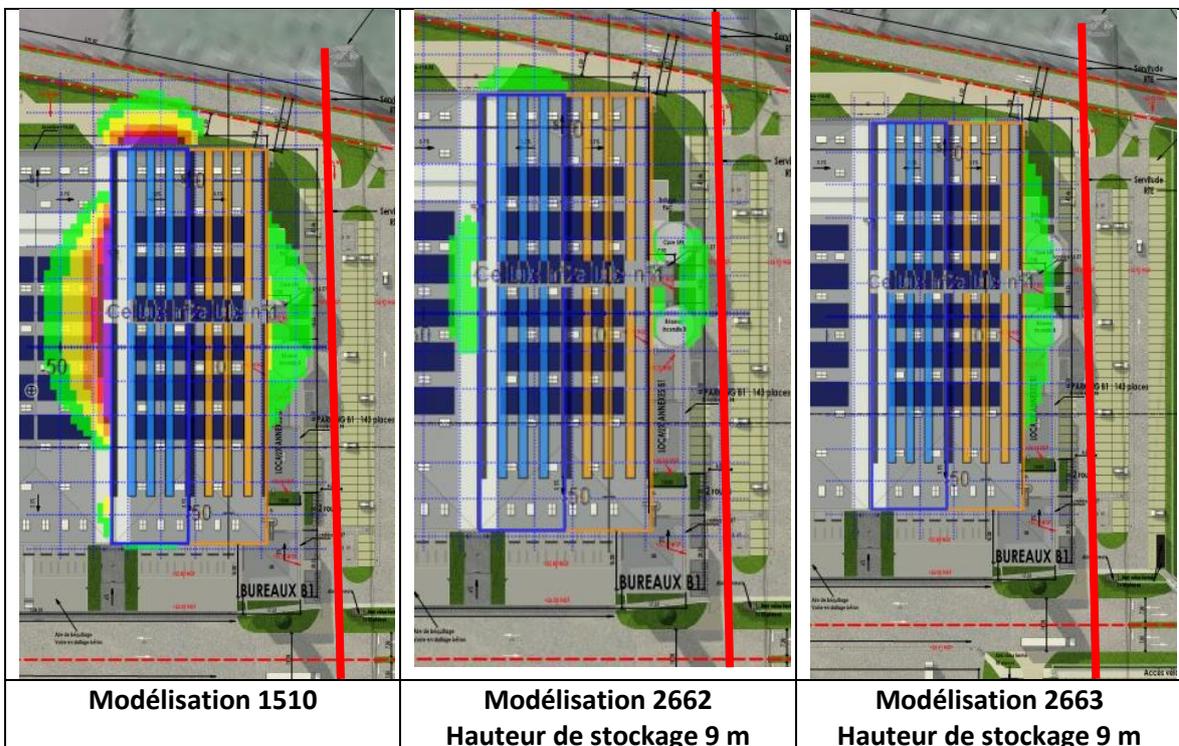
Ainsi aucun flux modélisé par la méthode FLUMILOG ne doit être présent sur les lignes RTE présents sur le site.

Par ailleurs, ce pôle mène actuellement une pré-étude afin de communiquer le balancement des lignes 225 kV et d'évaluer la compatibilité de nos aménagements avec leurs ouvrages.

Lors des modélisations, nous avons retenu une hauteur cible de 18,2 m pour la cellule 1. En effet, comme le présente le plan ci-dessous, le point le plus bas de la ligne RTE la plus proche se situe à 18,31 m de la cellule.



Les résultats des modélisations réalisés avec une hauteur cible de 18.2 m sont présentés dans le tableau ci-dessous :



- **Les modélisations FLUMILOG réalisées permettent de confirmer que les lignes haute tension de RTE présentes sur site ne seront pas atteintes par les flux thermiques générés par un incendie dans le nouveau bâtiment.**

6 EQUIPEMENTS PHOTOVOLTAÏQUES

Conformément à l'article L. 171-4 du code de la construction et de l'habitation, la toiture du bâtiment, objets de la présente note sera équipée de panneaux photovoltaïques dont la surface totale représentera 40% de la surface disponible à leur implantation.

Les équipements de production d'électricité utilisant l'énergie solaire photovoltaïque seront implantés suivant les conditions prévues dans l'arrêté ministériel du 5 février 2020 relatif aux équipements de production d'électricité utilisant l'énergie photovoltaïque au sein des ICPE soumises à enregistrement ou déclaration.

En particulier, l'exploitant tiendra à la disposition de l'inspection des installations classées les documents suivants :

- ✓ la fiche technique des panneaux ou films photovoltaïques fournie par le constructeur ;
- ✓ une fiche comportant les données utiles en cas d'incendie ainsi que les préconisations en matière de lutte contre l'incendie ;
- ✓ les documents attestant que les panneaux photovoltaïques répondent à des exigences essentielles de sécurité garantissant la sécurité de leur fonctionnement. Les attestations de conformité des panneaux photovoltaïques aux normes énoncées au point 14.3 des guides UTE C 15-712 version de juillet 2013, délivrées par un organisme certificateur accrédité par le Comité français d'accréditation (COFRAC) ou par un organisme signataire de l'accord multilatéral pris dans le cadre de la Coordination européenne des organismes d'accréditation (European Cooperation for Accreditation ou EA), permettent de répondre à cette exigence ;
- ✓ les documents justifiant que l'entreprise chargée de la mise en place de l'unité de production photovoltaïque au sein d'une installation classée pour la protection de l'environnement possède les compétences techniques et organisationnelles nécessaires. L'attestation de qualification ou de certification de service de l'entreprise réalisant ces travaux, délivrée par un organisme certificateur accrédité par le Comité français d'accréditation (COFRAC) ou par un organisme signataire de l'accord multilatéral pris dans le cadre de la Coordination européenne des organismes d'accréditation (European Cooperation for Accreditation ou EA), permet de répondre à cette exigence ;
- ✓ le plan de surveillance des installations à risques, pendant la phase des travaux d'implantation de l'unité de production photovoltaïque ;
- ✓ les plans du site, les plans des constructions, auvents et ombrières, destinés à faciliter l'intervention des services d'incendie et de secours et signalant la présence d'équipements photovoltaïques ;
- ✓ une note d'analyse justifiant :
 - le comportement mécanique de la toiture ou des structures modifiées par l'implantation de panneaux ou films photovoltaïques ;
 - la bonne fixation et la résistance à l'arrachement des panneaux ou films photovoltaïques aux effets des intempéries ;
 - l'impact de la présence de l'unité de production photovoltaïque en matière d'encombrement supplémentaire dans les zones susceptibles d'être atteintes par un nuage inflammable et identifiées dans l'étude de dangers, ainsi qu'en matière de projection d'éléments la constituant pour les phénomènes d'explosion identifiés dans l'étude de dangers ;
 - la maîtrise du risque de propagation vers toute installation connexe lors de la combustion prévisible des panneaux en l'absence d'une intervention humaine sécurisée.

7 CUMUL DES INCIDENCES ENTRE LES SITES MURPEN ET MURPART

Le projet de redéveloppement du site ex-MURPART peut engendrer des impacts cumulés avec d'autres installations situées à proximité (ex MURPEN – distance 65m)). Ces impacts ont été identifiés et des mesures adaptées sont prévues pour les limiter :

1. Trafic et nuisances sonores :

- Comme détaillé dans l'étude trafic jointe en pièce complémentaire n°1, le projet va entraîner l'augmentation du le trafic routier en raison des flux de véhicules légers et poids lourds supplémentaires. Cet impact pourrait se cumuler avec le trafic généré par l'entrepôt logistique voisin (MURPEN).
- **Pour limiter les nuisances, des aménagements spécifiques sont prévus : organisation des accès pour répartir les flux, limitation de la vitesse sur site, et arrêt des moteurs des poids lourds pendant les phases de chargement/déchargement.**

2. Gestion des eaux pluviales et incendie :

- Chaque bâtiment disposera de son propre système de gestion des eaux pluviales et de défense incendie, **garantissant une indépendance totale des infrastructures et minimisant les risques d'interaction négative.**

3. Qualité de l'air :

- Les émissions atmosphériques dues au trafic supplémentaire se cumuleront avec celles déjà existantes dans la zone. Cependant, **des mesures de réduction (optimisation des flux, limitation des rotations inutiles, et arrêt des moteurs des poids lourds pendant les phases de chargement/déchargement) sont intégrées pour minimiser cet impact** durant la phase de chantier et pendant l'exploitation des deux sites.

4. Interactions écologiques :

- Bien que le site soit proche de zones de sensibilité environnementale modérée, les études montrent que les impacts cumulés sur la biodiversité sont limités, grâce à l'absence de corridor écologique reliant les sites voisins et aux mesures de préservation prévues.

5. Conclusion générale :

- Les incidences cumulées identifiées, bien que réelles, **restent maîtrisées** grâce à la conception soignée du projet et aux dispositifs mis en place pour en réduire les effets. Ces aspects seront approfondis dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale et feront l'objet d'un suivi régulier.

8 DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RESULTATS DISPONIBLES ISSUS DES EVALUATIONS PERTINENTES DES INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

Les études et diagnostics réalisés à ce jour permettent de conclure que les impacts environnementaux du projet sont maîtrisés. Voici les principaux résultats obtenus :

1. Qualité des sols et gestion des risques :

- Un diagnostic environnemental des sols a été effectué, confirmant l'absence de pollution significative incompatible avec les usages futurs.
- **Les travaux incluront des mesures spécifiques pour prévenir toute contamination accidentelle, notamment le stockage sécurisé des produits polluants, la mise en place de zones étanches pour l'entretien des engins, et la récupération des déchets dangereux.**

2. Biodiversité :

- Un pré-diagnostic écologique a identifié des enjeux environnementaux faibles. Aucun habitat critique ou espèce protégée n'a été recensé, hormis la présence de grenouilles vertes dans un bassin étanche du site ex-MURPEN.
- **Le bassin concerné par les grenouilles est conservé dans le cadre du projet.** Des mesures de protection incluent la mise en place de barrières à amphibiens et la préservation intégrale du bassin concerné.

3. Gestion des eaux pluviales et des rejets liquides :

- Le projet intègre des bassins étanches et d'infiltration pour gérer les eaux pluviales et protéger les nappes phréatiques.
- Pour le site ex-MURPART, un bassin étanche (3 010 m³) et un bassin d'infiltration (1 796 m³) garantiront la rétention des eaux de voiries, de parkings VL et l'infiltration des eaux de toitures, en conformité avec les prescriptions préfectorales.
- Des contrôles réguliers (curage des séparateurs d'hydrocarbures tous les 6 mois, analyses des sols du bassin d'infiltration tous les 10 ans (les mesures prises pour la protection du captage AEP sont détaillées dans la pièce complémentaire n°8. Ces mesures seront visées par l'hydrogéologue agréé de l'ARS qui sera missionné pour l'opération).

4. Impacts sonores et qualité de l'air :

- Les évaluations montrent que les impacts liés au trafic supplémentaire restent dans les normes tolérables.
- Des mesures d'atténuation, telles que la **limitation de la vitesse sur site, l'arrêt des moteurs en stationnement, et l'utilisation d'équipements conformes aux normes anti-pollution, seront mises en œuvre pour minimiser les nuisances sonores et atmosphériques.**

5. Chantiers et gestion des déchets :

- Une charte "**chantier propre**" sera adoptée pour encadrer les nuisances (bruit, poussière, vibrations) et garantir la gestion durable des déchets.
- Les déchets générés par la démolition seront **collectés et acheminés vers des filières agréées pour leur valorisation ou élimination.**

6. Protection des ressources en eau :

- Les sites ex-MURPART et ex-MURPEN sont situés dans le périmètre éloigné du champ captant de Flins-Aubergenville. Bien que ne relevant pas des périmètres immédiats ou rapprochés, les infrastructures sont conçues pour garantir la protection des eaux souterraines, incluant :
 - Vérification décennale de l'étanchéité des réseaux.

- Installation de merlons autour des bassins d'infiltration pour limiter les risques de pollution.
- Surveillance régulière des séparateurs d'hydrocarbures équipés d'alarmes de niveau.

Ces éléments, combinés aux mesures d'évitement et de réduction prévues, permettront de limiter les impacts résiduels à un niveau faible voire négligeable, tout en garantissant une exploitation respectueuse de l'environnement et des ressources en eau.